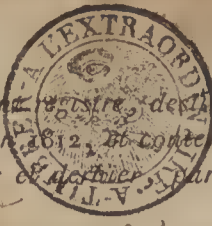


A Standesamt *München*
1 *1874*





1212

Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de *Nerssen* pendant l'an 1812, et contenant *quatorze* feuillets, a été coté et paraphé par premier *de* par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Crevel*

A *Crevel* le *30. xbre* 1811. premier feuillet.

N.º *1* ACTE DE MARIAGE. *[Signature]*

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt six* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jean Pierre Moeren* Maire de *Nerssen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Antoine Buchers* âgé de *huit* ans, né à *Schiffbahr* département de *la Roer*, profession d' *Cordonnier* demeurant à *Nerssen* département d' *_____* fils d' *Jean Buchers* et d' *Christine Buchers* décédée demeurant à *Schiffbahr* département de *la Roer*. Et demoiselle *Margaretha Hungen* âgée de *vingt quatre* ans, née à *gladbach* département de *la Roer*, profession d' *journalière* demeurant à *Nerssen* département de *la Roer* fille d' *Henri Hungen* et d' *Maria Catharina Heipens* demeurant à *gladbach* département d' *_____*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Nerssen* savoir; la première le *deux Janvier* et la seconde le *dix neuf Janvier* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes* *seu a cheu respectueuz a pas lieu par hazard en presence des parents et de Constant Constant*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ledit Antoine Buchers* et *la dit Margaretha Hungen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Moeren* âgé de *huit* ans, profession d' *Cordonnier* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *gendre* de l'époux. et *Pierre Mathieu Scedon* âgé de *huit* ans, profession d' *Cordonnier* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *gendre* de l'époux et *Mathieu Moeren* âgé de *huit* ans, profession d' *Cordonnier* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *gendre* de l'époux. et *Gerardus Moeren* âgé de *huit* ans, profession d' *Cordonnier* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *gendre* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les déclarantes ont déclaré en présence des témoins et de nous* *Jean Pierre Moeren* *Margaretha Hungen* *Pierre Mathieu Scedon* *Mathieu Moeren* *Gerardus Moeren* *[Signature]*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le deux du mois de février par-devant nous,

Jean Pierre Becker Maire de Nersac officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Michel Becker âgé de vingt ans, né à Nersac département de la Vienne, profession de boucher, demeurant à Nersac département de la Vienne et d'Henri Becker demeurant à Nersac département de la Vienne

Et demoiselle Catharina Schmitz âgée de vingt deux ans, née à Metzbach département de la Vienne, profession de domestique, demeurant à Nersac département de la Vienne fille de Jean Schmitz et de Gertrude Schneider demeurant à Metzbach département de la Vienne

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de Nersac savoir, la première le deux février et la seconde le trois février que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes les actes respectifs n'a pas lieu par rapport en Nersac les père et mère Constant

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Michel Becker et la dite Catharina Schmitz sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Pierre Becker âgé de vingt quatre ans, profession de boucher demeurant à Nersac qui nous a dit être le père de l'époux et Pierre et Marie Becker âgé de vingt ans, profession de cordonnier demeurant à Nersac qui nous a dit être le gendre de l'époux et Germain Schmitz âgé de vingt ans, profession de subregret demeurant à Nersac qui nous a dit être le gendre de l'époux et Charles Becker âgé de vingt ans, profession de subregret demeurant à Nersac qui nous a dit être le gendre de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Signature des parties et témoins: Jean Michel Becker, Catharina Schmitz, Jean Pierre Becker, Pierre Becker, Marie Becker, Germain Schmitz, Charles Becker.

Signature de l'officier public: Jean Pierre Becker



N.º 3

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *sept* du mois d *avril* par-devant nous,

Charles Maire d *Neuilly* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean-Baptiste Mesgrès* âgé

de *vingt quatre* ans, né à *Neuilly* département de *la Seine*

profession d *journalier* demeurant à *Neuilly* département d *—*

filz d *Jean Mesgrès* et de *Marie Marguerite Weller*

demeurant à *Neuilly* département d *la Seine*

Et demoiselle *Marguerite Mesgrès* âgée de *vingt deux* ans,

née à *Neuilly* département de *la Seine*, profession d *—*

demeurant à *Neuilly* département d *—* fille d *Jean Mesgrès*

et de *Marguerite Weller*

demeurant à *Neuilly* département d *—*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et

attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de

la mairie d *Neuilly* savoir; la première le *vingt deux*

et la seconde le *vingt neuf* que les actes dressés sur ces publica-

tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;

faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au

présent acte, savoir d *—* extraits de naissance des parties contractantes *les actes*

de naissance et de mariage de Jean Mesgrès et de Marie Marguerite Weller

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au

futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun

d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *—*

Jean-Baptiste Mesgrès et *Marguerite Mesgrès*

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Francis Mesgrès* âgé

de *—* ans, profession d *—* demeurant à *Neuilly* qui nous a

dit être *—* de l'époux

et *—* âgé de *—* ans, profession d *—*

demeurant à *Neuilly* qui nous a dit être *—* de l'époux

et *—* âgé de *—* ans, profession d *—*

demeurant à *Neuilly* qui nous a dit être *—* de l'époux

et *—* âgé de *—* ans, profession d *—*

demeurant à *Neuilly* qui nous a dit être *—* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après

qu'il leur en a été fait lecture.

M. J. Mesgrès *J. Mesgrès* *M. Mesgrès* *M. Mesgrès*

J. B. Mesgrès

L'AN mil huit cent *deux* le *sept* du mois de *mai* par-devant nous;
Jean Pierre Klac Maire de *Neres* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Fliegen* âgé
 de *vingt huit* ans, né à *Neres* département de *la rour*,
 profession d *les grand* demeurant à *Neres* département de *la rour*
 fils d *Jean Fliegen* et d *Guendrida Hennessy*
 demeurant à *Neres* département de

Et demoiselle *Maria Sophia Spicker* âgée de *vingt quatre* ans,
 née à *Neres* département de *la rour*, profession d *les grand*
 demeurant à *Kleinhenry* département de *la rour* fille d *Jean Spicker*
 et de *Margaretha Hennessy*
 demeurant à *Culgen* département de *la rour*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d *Neres* savoir, la première le *vingt deux*
 et la seconde le *vingt neuf* *mai* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d *les actes* extraits de naissance des parties contractantes *les actes*
respectueux n'a pas lieu par rapport en présence les parents

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le D.*
Henri Fliegen et *la dit Maria Sophia Spicker*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Klac* âgé
 de *soixante* ans, profession d *Cultivateur* demeurant à *Lechtshahn* qui nous a
 dit être *le beau-père* de l'époux
 et *Jean Klac* âgé de *soixante* ans, profession d *les grand*
 demeurant à *Neres* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
 et *Jean Gregorius Spicker* âgé de *vingt* ans, profession d *les grand*
 demeurant à *Neres* qui nous a dit être *frère* de l'époux
 et *Mabrien Louffaint* âgé de *vingt* ans, profession d *les grand*
 demeurant à *Neres* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Les déclarantes ont déclaré en présence les témoins ne savoir
Jean Klac *Mabrien Louffaint* *Joséphine*
Joséphine *Joséphine* *Mabrien Louffaint*
J. P. Klac



N.º 5

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt* du mois d *avril* par-devant nous,

Jean Pierre Klaut Maire de *nerren* officier de

l'état civil, sont comparus le sieur *godfried Bruchmans* âgé

de *quarant quatre* ans, né à *nerren* département de *la roer*

profession d *la femme* demeurant à *nerren* département d *_____*

filz d *Cornelie Bruchmans* et d *anna Brachels deede*

demeurant à *nerren* département d *idem*

Et demoiselle *Christine Rosen* âgée de *quarant quatre* ans,

née à *Kaerchen* département d *la roer*, profession d *filicoupe*

demeurant à *nerren* département d *idem* fille d *Jean roth deede*

et d *Helena henria deede*

demeurant à *Kaerchen* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et

attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de

la mairie d *nerren* savoir; la première le *vingtneuf* mars

et la seconde le *vingt* avril que les actes dressés sur ces publica-

tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;

faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au

présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes les actes*

des publications n'a pas lieu par rapport au présent acte

Constanten

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au

futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun

d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit*

godfried Bruchmans et *ladite Christine Rosen*

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Gouren* âgé

de *huit* ans, profession d *aubergist* demeurant à *nerren* qui nous a

dit être *voisin* de l'époux

et *Mathieu Souffaint* âgé de *vingt* ans, profession d *postulante*

demeurant à *nerren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Henri Suelters* âgé de *quarant* ans, profession d *boulangier*

demeurant à *nerren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Gerard Mertens* âgé de *huit* ans, profession d *cordonnier*

demeurant à *nerren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après

qu'il leur en a été fait lecture.

Les Contractants ont déclaré en présence des témoins se savoir

Math. Gouren, Souffaint, Suelters, Mertens, Mathieu Gouren

Jacobus Mertens

J. P. Gouren

N.º 6

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le *vingt* du mois d' *avril* par-devant nous, *Jean Pierre Blanc* Maire de *Neres* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Gerard Bruck* âgé de *vingt huit* ans, né à *Neres* département de *la Sarre* profession d' *menuisier* demeurant à *Neres* département de *la Sarre* fils d' *Jean Bruck* et d' *Agnes Elhard* demeurant à *Neres* département de *la Sarre*

Et demoiselle *Anna Margaretha Paal* âgée de *vingt sept* ans, née à *Neres* département de *la Sarre*, profession d' *—* demeurant à *Neres* département de *la Sarre* fille d' *Thomas Paal* et d' *Gertrudis Stanten* demeurant à *Neres* département de *la Sarre*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Neres* savoir, la première le *vingt neuf* et la seconde le *Cinq* *avril* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte; savoir d' *—* extraits de naissance des parties contractantes *les arhes*

respectueux n'a pas lieu par rapport en l'absence des parties contractantes.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Gerard Bruck* et *la dit. Anne Margaretha Paal* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Roux* âgé de *—* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Neres* qui nous a dit être *voisin* de l'époux, et *Jacques Bouffaint* âgé de *vingt* ans, profession d' *—* demeurant à *Neres* qui nous a dit être *voisin* de l'époux, et *Jean Hauck* âgé de *vingt* ans, profession d' *—* demeurant à *Neres* qui nous a dit être *voisin* de l'époux, et *Jean Pierre Hoer* âgé de *vingt* ans, profession d' *—* demeurant à *Neres* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jacques Roux *Jacques Bouffaint*
Jean Hauck *Jean Pierre Hoer*
J. G. Bruck *A. M. Paal*



N.º 7

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt* du mois d' *avril* par-devant nous,

de *Jean Baptiste* Maire de *Paris* officier de

l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Joseph Grosburg* âgé

de *vingt* ans, né à *Paris* département d' *Paris*

profession d' *Cultivateur* demeurant à *Paris* département d' *Paris*

fils d' *Jean Grosburg* et d' *Anna Catharine Bouché*

demeurant à *Paris* département d' *Paris*

Et demoiselle *Agnes Hohler* âgée de *vingt quatre* ans,

née à *Paris* département d' *Paris*, profession d' *...*

demeurant à *Paris* département d' *Paris* fille d' *Jean Hohler*

et d' *Anna Catharine Bouché*

demeurant à *Paris* département d' *Paris*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et

attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de

la mairie de *Paris* savoir; la première le *Cinq*

et la seconde le *Douze* que les actes dressés sur ces publica-

tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;

faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au

présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes*

lesquels

ne nous ont pas été rapportés par les parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au

futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun

d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *lesdits*

Jean Joseph Grosburg et *Agnes Hohler*

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Antoine Joseph Hohler* âgé

de *vingt* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Paris* qui nous a

dit être *frère* de l'époux

et *Jacques Charles* âgé de *quarant* ans, profession d' *Cordonnier*

demeurant à *Paris* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Jacques noble* âgé de *trente* ans, profession d' *Barbier*

demeurant à *Paris* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Elias Charles* âgé de *trente* ans, profession d' *Etat de colco*

demeurant à *Schlesheim* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après

qu'il leur en a été fait lecture.

Antoine Joseph Hohler *Jacques noble* *Elias Charles* *Jacques Charles*

Jean Joseph Grosburg *Agnes Hohler*

Jacques Charles *Elias Charles*

Jacques noble *Jacques Charles*

Jacques Charles *Elias Charles*

Jacques Charles *Elias Charles*

N.º 8

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Sept*, le *Dieux* du mois d' *mai* par-devant nous
Jean Louis Maire d' *nerce* - officier de
l'état civil; sont comparus le sieur *Lucien Theodor* fils
de *vingt neuf* ans, né à *nerce* - département de *la saur*
profession d' *Casimir*, demeurant à *nerce* - département d' *nerce*
fils d' *Mathieu* fils, et d' *Catharine Schmitz*
demeurant à *nerce* - département d' *nerce*

Et demoiselle *Mari Magdale Christine Helebrant* âgée de *vingt sept* ans,
née à *Antoine* - département de *la saur*, profession d' *...*
demeurant à *nerce* - département de *la saur* fille d' *Conrad*
Helebrant et d' *Elise* *nerce*
demeurant à *Antoine* - département de *la saur*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *nerce* - savoir, la première le *Dieux* mai
et la seconde le *Dieux Sept* mai que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d' *...* extraits de naissance des parties contractantes *les actes*
respectueux n'a pas lieu par rapport à la présence des parents et
chacun contractants

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *D.*
Lucien Theodor fils et *la Dite Marie Magdale Christine Helebrant*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu* âgé
de *huit* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *nerce* qui nous a
dit être *voisin* de l'époux
et *quatre autres* âgé de *huit* ans, profession d' *ordonné*
demeurant à *nerce* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
et *Jean* âgé de *vingt* ans, profession d' *...*
demeurant à *nerce* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
et *Jean* âgé de *huit* ans, profession d' *Casimir*
demeurant à *nerce* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

le Jean *Dieux* *Joseph* *Maria* *Marie* *Martin*
Muller *Alphonse* *Conrad* *Helebrant* *Alphonse*
Theodor *Maria* *Marie* *Martin* *Martin*



N.º 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *deux* du mois d *juin* par-devant nous,
Jean Pierre Kloss Maire d *...* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *germain foote* âgé
 de *vingt quatre* ans, né à *...* département d *la roe*
 profession d *Cultivateur* demeurant à *...* département d *...*
 fils d *Jean foote* et d *Marie Magdala Klape*
 demeurant à *...* département d *...*

Et demoiselle *Catharina Meribetis julo* âgée de *vingt six* ans,
 née à *Kemper* département d *la roe*, profession d *...*
 demeurant à *...* département d *...* fille d *Jean julo*
 et d *Sybele quadrudis hannan*
 demeurant à *Kemper* département d *...*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d *...* savoir; la première le *départ juin*
 et la seconde le *quatorze juin* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes les actes*
respectifs de Jean Louis Jean rapport en Bretagne les parents et
Constant

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ladit*
Jean foote et *ladit Catharina Meribetis julo*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Charles Kloss* âgé
 de *...* ans, profession d *Cultivateur* demeurant à *...* qui nous a
 dit être *voisin* de l'époux
 et *germain bouffant* âgé de *...* ans, profession d *la post*
 demeurant à *...* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
 et *quadrudis stertens* âgé de *...* ans, profession d *Carrossier*
 demeurant à *...* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
 et *Jean deub mare* âgé de *...* ans, profession d *Saïleur*
 demeurant à *...* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture. *...*
...
...

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le vingt deux du mois de mai par-devant nous, *Jean Louis Goussier* Maire de *Arce* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Louis Goussier* âgé de *vingt six* ans, né à *Arce* département de *la Sarthe* profession d' *tailleur* demeurant à *Arce* département d' *Arce* fils d' *Jean Baptiste Goussier* et d' *Marie Catherine Goussier* demeurant à *Arce* département d' *Arce*

Et demoiselle *Christine Goussier* âgée de *vingt huit* ans, née à *Arce* département d' *la Sarthe* ; profession d' *tailleur* demeurant à *Arce* département d' *Arce* fille d' *Jean Baptiste Goussier* et d' *Marie Catherine Goussier* demeurant à *Arce* département d' *la Sarthe*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Arce* savoir, la première le *quatorze* et la seconde le *vingt un* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes* *les actes respectifs de naissance de Jean Louis Goussier et Christine Goussier*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Louis Goussier* et *Christine Goussier* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Baptiste Goussier* âgé de *vingt six* ans, profession d' *tailleur* demeurant à *Arce* qui nous a dit être *Jean Louis Goussier* de l'époux et *Jean Baptiste Goussier* âgé de *vingt six* ans, profession d' *tailleur* demeurant à *Arce* qui nous a dit être *Jean Louis Goussier* de l'époux et *Mathieu Goussier* âgé de *vingt six* ans, profession d' *tailleur* demeurant à *Arce* qui nous a dit être *Jean Louis Goussier* de l'époux et *Mathieu Goussier* âgé de *vingt six* ans, profession d' *tailleur* demeurant à *Arce* qui nous a dit être *Jean Louis Goussier* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les déclarant ont déclaré en présence des témoins et de nous*

Jean Louis Goussier
Johannant Goussier - Jean Goussier
Mathieu Goussier



N.º 11

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt* du mois d' *juin* par-devant nous,
 de *Paris* Maire d' *Paris* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Charles de Harp* âgé
 de *vingt-trois* ans, né à *Budocq* département de *la Seine*
 profession d' *ouvrier* demeurant à *Paris* département d' *—*
 fils d' *Guillaume de Harp* et d' *Marguerite Lécuyer*

Et demoiselle *Marie Catharina Lécuyer* âgée de *vingt-trois* ans,
 née à *Paris* département d' *la Seine*, profession d' *—*
 demeurant à *Paris* département d' *—* fille d' *Jean de Harp*
 et d' *Christine de Harp*
 demeurant à *Paris* département d' *la Seine*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d' *Paris* savoir; la première le *vingt* que les actes dressés sur ces publica-
 et la seconde le *vingt-trois* tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d' *—* extraits de naissance des parties contractantes *—*
reproduits en bas de ce rapport en présence des Messrs Constable

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit*
Charles de Harp et *le dit Marie Catharina Lécuyer*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Henri de Harp* âgé
 de *vingt-trois* ans, profession d' *ouvrier* demeurant à *Paris* qui nous a
 dit être *ami* de l'époux
 et *Jean de Harp* âgé de *vingt-trois* ans, profession d' *ouvrier*
 demeurant à *Paris* qui nous a dit être *ami* de l'époux
 et *Jean de Harp* âgé de *vingt-trois* ans, profession d' *ouvrier*
 demeurant à *Paris* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Henri de Harp *Henri de Harp*
Jean de Harp *Jean de Harp*
Jean de Harp *Jean de Harp*
Marie Catharina Lécuyer *Marie Catharina Lécuyer*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le *vingt six* du mois de *Juillet* par-devant nous, *Jean Marie Glaire* Maire de *Nersac* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Georges Balzac* âgé de *vingt quatre* ans, né à *Boyer* département de *la Sarthe*, profession de *tailleur* demeurant à *Nersac* département de *la Sarthe* fils de *Jean Balzac* et de *Marie Sybille Spede* demeurant à *Boyer* département de *la Sarthe*

Et demoiselle *Marie Catharine de la Haye* âgée de *vingt huit* ans, née à *Nersac* département de *la Sarthe*, profession de *...* demeurant à *Nersac* département de *la Sarthe* fille de *Armand de la Haye* et de *Elise de la Haye* demeurant à *Nersac* département de *la Sarthe*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Nersac* savoir, la première le *...* et la seconde le *...* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes *les uns par l'autre*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Georges Balzac* et *Marie Catharine de la Haye* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Marie Glaire* âgé de *...* ans, profession de *...* demeurant à *Nersac* qui nous a dit être *...* de l'époux et *Robert Balzac* âgé de *...* ans, profession de *tailleur* demeurant à *Nersac* qui nous a dit être *...* de l'époux et *Thomas de la Haye* âgé de *...* ans, profession de *...* demeurant à *Nersac* qui nous a dit être *...* de l'époux et *...* âgé de *...* ans, profession de *...* demeurant à *Nersac* qui nous a dit être *...* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les déclarés ont déclaré en présence des témoins*

J. M. Glaire *Georges Balzac* *Marie Catharine de la Haye*
Robert Balzac *Thomas de la Haye* *...*



N.º 15

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *soixante* le *vingt* du mois de *novembre* par-devant nous,

Jean Pierre Kloss Maire de *Nerville* - officier de

l'état civil, sont comparus le sieur *Etienne Fischant* âgé

de *soixante* ans, né à *Sotangie* département de la *Côte d'Or*

profession de *lieutenant* demeurant à *Nerville* département de la *Seine*

et d' *Antoinette Rouffran*

demeurant à *Sotangie* département de la *Côte d'Or*

Et demoiselle *Marie Josephine Souvet* âgée de *vingt huit* ans,

née à *Nix Chapelle* département de la *Seine*, profession de

demeurant à *Croix de la Seine* département de la *Seine* fille de *Antoine Souvet*

et de *Marie Agnes Kustler*

demeurant à *Nix Chapelle* département de la *Seine*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et

attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de

la mairie de *Nerville* - savoir; la première le *neuf du présent mois*

et la seconde le *quinze* que les actes dressés sur ces publica-

tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;

faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au

présent acte, savoir de *extraits de naissance des parties contractantes*

conservés à Paris par rapport au présent acte de mariage.

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au

futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun

d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ledit*

Etienne Fischant et *ledit Marie Josephine Souvet*

sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Rouffran* âgé

de *quarante* ans, profession de *receveur de douane* demeurant à *Nerville* qui nous a

dit être *ami* de l'époux

et *Etienne Fischant* âgé de *quarante* ans, profession de *lieutenant de douane*

demeurant à *gladbach* qui nous a dit être *ami* de l'époux

et *Jean Baptiste Charles* âgé de *vingt* ans, profession de *lieutenant*

demeurant à *Nerville* qui nous a dit être *ami* de l'époux

et *Nicolas Merda* âgé de *soixante* ans, profession de *propriétaire*

demeurant à *Nerville* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après

qu'il leur en a été fait lecture.

Etienne Fischant
Marie Josephine Souvet
Jean Pierre Rouffran
Etienne Fischant
Jean Baptiste Charles
Nicolas Merda

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt le* du mois d' *août* par-devant nous,
Jean Pierre Braysen Maire d' *...* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Braysen* âgé
 de *41* ans, né à *...* département d' *la Seine*,
 profession d' *arpenteur* demeurant à *...* département d' *...*
 fils d' *Henri Braysen* et d' *Sybille Langen*
 demeurant à *...* département d' *la Seine*

Et demoiselle *Marie Margaretha Swan* âgée de *20* ans,
 née à *...* département d' *...*, profession d' *arpenteur*
 demeurant à *...* département d' *...* fille d' *Carol Swan*
 et d' *Anna Basch Deuch*
 demeurant à *...* département d' *la Seine*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *...* savoir, la première le *...* et la seconde le *...* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *...* extraits de naissance des parties contractantes *Les actes respectueux n'ont pas été par rapport en présence des parents constitués.*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Pierre Braysen* et *la ditte Marie Margaretha Swan* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Basch* âgé de *40* ans, profession d' *arpenteur* demeurant à *...* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jean Klein* âgé de *40* ans, profession d' *particulier* demeurant à *...* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Mathieu Langlois* âgé de *40* ans, profession d' *la poste aux lettres* demeurant à *...* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Gerard Charles* âgé de *40* ans, profession d' *cordonnier* demeurant à *...* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Pierre Braysen *Jean Basch* *Mathieu Langlois*
Marie Margaretha Swan *Gerard Charles* *Jean Klein*

ACTE DE MARIAGE.



L'AN mil huit cent *deux* le *deuxième* du mois d *Septembre* par-devant nous,
Jean Pierre Bore Maire d *Nerve* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Guillaume Bore* âgé
de *vingt-neuf* ans, né à *Melle* département d *la Sarthe*
profession d *cultivateur* demeurant à *Melle* département d *la Sarthe*
fils d *Jean Pierre Bore* et d *Anna Sylvestre Herbert*
demeurant à *Melle* département d *la Sarthe*
Et demoiselle *Thérèse Reine* âgée de *vingt-neuf* ans,
née à *Nerve* département d *la Sarthe*, profession d *—*
demeurant à *Nerve* département d *la Sarthe* fille d *Jean Pierre*
Bore et d *Lucie Klaps*
demeurant à *Nerve* département d *la Sarthe*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Nerve* savoir; la première le *vingt trois* du présent mois d *août* et la seconde le *huit* d *août* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes*

lesdits extraits de naissance des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit Jean Pierre Bore et la dit Thérèse Reine* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hubert Herbert* âgé de *huit* ans, profession d *marchand* demeurant à *Nerve* qui nous a dit être *le père* de l'époux et *Jean Pierre Auster* âgé de *vingt* ans, profession d *—* demeurant à *Nerve* qui nous a dit être *le père* de l'époux et *Jean Pierre Bore* âgé de *huit* ans, profession d *—* demeurant à *Nerve* qui nous a dit être *le père* de l'époux et *Jean Pierre Bore* âgé de *quatre* ans, profession d *—* demeurant à *Nerve* qui nous a dit être *le père* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Hubert Herbert
Jean Pierre Auster
Jean Pierre Bore
Jean Pierre Bore
Thérèse Reine

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *huit* du mois d *Septembre* par-devant nous,
Jean-Jacques Lötter Maire d *Nersu* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Hubert Chassen* âgé
de *vingt-neuf* ans, né à *Willing* département d *la Moselle*,
profession d *ouvrier* demeurant à *Willing* département d
fils d *M. Joseph Chassen* et d *Marie Thérèse Franck*
demeurant à *Willing* département d
Et demoiselle *Marie Gertrude Bonville* âgée de *vingt-trois* ans,
née à *Nersu* département d *la Moselle*, profession d
demeurant à *Nersu* département d — fille d *Guillaume*
Bonville et d *Marie Thérèse Becken*
demeurant à *Nersu* département d —

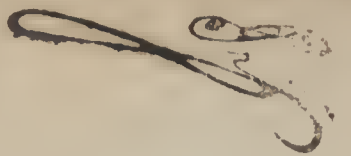
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Nersu* savoir, la première le *huit* et la seconde le *neuf* *Septembre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes* *lesquels*
respectueusement n'ont pas été par rapport au mariage la preuve
et nous

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit*
Hubert Chassen et *la dit Marie Gertrude Bonville*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hubert Chassen* âgé
de *huit* ans, profession d *Marchal* demeurant à *Nersu* qui nous a
dit être *voisin* de l'épou
et *Jacques Chassen* âgé de *huit* ans, profession d *Charpentier*
demeurant à *Nersu* qui nous a dit être *voisin* de l'épou
et *Charles Weimer* âgé de *quarant* ans, profession d *Cultivateur*
demeurant à *Nersu* qui nous a dit être *voisin* de l'épou
et *Jean Lötter* âgé de *qu* ans, profession d *voisin*
demeurant à *Nersu* qui nous a dit être *voisin* de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.
Jean-Jacques Lötter *Jean-Martin* les déclarant avoir déclaré en
Johann Peter Mark et *voisin* le témoin de leur
voisin *voisin*

ACTE DE MARIAGE.



L'AN mil huit cent *deux* le *vingt deux* du mois d' *septembre* par-devant nous,
Jean Louis Maire d' *...* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jacques Jette* âgé
de *...* ans, né à *...* département d' *la Sarthe*
profession d' *...* demeurant à *...* département d' *...*
fils d' *Jean Jette* et d' *Marguerite Jette*
demeurant à *...* département d' *...*
Et demoiselle *Marguerite Lehard* âgée de *...* ans,
née à *...* département d' *...*, profession d' *...*
demeurant à *...* département d' *...* fille d' *Jean Lehard*
et d' *Marguerite Lehard*
demeurant à *...* département d' *...*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *...* savoir; la première le *...*
et la seconde le *...* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d' *...* extraits de naissance des parties contractantes *...*
...

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement; déclarons, au nom de la loi, que *...*
Jacques Jette et *Marguerite Lehard*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Lehard* âgé
de *...* ans, profession d' *...* demeurant à *...* qui nous a
dit être *...* de l'époux
et *Jean Jette* âgé de *...* ans, profession d' *...*
demeurant à *...* qui nous a dit être *...* de l'époux
et *...* âgé de *...* ans, profession d' *...*
demeurant à *...* qui nous a dit être *...* de l'époux
et *...* âgé de *...* ans, profession d' *...*
demeurant à *...* qui nous a dit être *...* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture. *...*
...
...

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *Deux* le *vingt* du mois d' *juin* par-devant nous,
Jean Pierre Saché Maire d' *Nore* officier de l'état civil,
 sont comparus le sieur *Martin Longin* âgé de *quarante deux* ans, né à *Agay* département d' *la Loire*,
 profession d' *Boisnier* demeurant à *Agay* département d'
 fils d' *Antoine Longin* et d' *et de*
 demeurant à *Agay* département d'
 Et demoiselle *Mme Sylvie Hingé* âgée de ans,
 née à *Nore* département d' , profession d'
 demeurant à *Nore* département d' fille d' *Jean Hingé*
 et d' *Jean Bouché*
 demeurant à département d' *la Loire*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Nore* savoir, la première le *vingt* et la seconde le *vingt* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' extraits de naissance des parties contractantes *les actes* *republicains n.º 123* *Rea par rapport en présence de* *notre* *constante*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *les* *deux* *et la dit* *Mme Sylvie Hingé* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Martin Saché* âgé de *soixante* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Nore* qui nous a dit être *le père* de l'époux
 et *Jean Hingé* âgé de *soixante* ans, profession d' *Coiffeur* demeurant à *Nore* qui nous a dit être *le père* de l'époux
 et *Francis Martin* âgé de *quarante* ans, profession d' demeurant à *Nore* qui nous a dit être *le père* de l'époux
 et *Martin Scheyge* âgé de *soixante* ans, profession d' *Charron* demeurant à *Nore* qui nous a dit être *le père* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les contractants ont déclaré au mari*
us hinc in sapienter
francis Martin
et de
et de

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *quatre* du mois de *septembre* par-devant nous,
Jean Louis Boer Maire de *nerve* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Louis Boer* âgé
 de *deux* ans, né à *nerve* département de *la rose*
 profession de *tailleur* demeurant à *nerve* département de *la rose*
 fils de *Antoine et de* et de *Anna Catharina Boer*

demeurant à *nerve* département de *la rose*
 Et demoiselle *Maria Theresia Boer* âgée de *vingt deux* ans,
 née à *nerve* département de *la rose*, profession de *tailleur*
 demeurant à *nerve* département de *la rose* fille de *Michael Boer*
 et de *Anna Gertrudis Boer*
 demeurant à *nerve* département de *la rose*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de *nerve* savoir; la première le *vingt*
 et la seconde le *vingt sept* que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir de *les actes*
respectueux n'a pas lieu par rapport au mariage de Boer et Boer
concordes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit*
Jean Louis Boer et *Maria Theresia Boer*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Louis Boer* âgé
 de *vingt deux* ans, profession de *tailleur* demeurant à *nerve* qui nous a
 dit être *Jean Louis Boer* de l'époux
 et *Michael Boer* âgé de *vingt deux* ans, profession de *tailleur*
 demeurant à *nerve* qui nous a dit être *Jean Louis Boer* de l'époux
 et *Jean Swans* âgé de *vingt deux* ans, profession de *tailleur*
 demeurant à *nerve* qui nous a dit être *Jean Louis Boer* de l'époux
 et *Jacques Boer* âgé de *vingt deux* ans, profession de *tailleur*
 demeurant à *nerve* qui nous a dit être *Jean Louis Boer* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

Jehan Gertrudis Boer *Jehan Louis Boer*
Jehan Louis Boer *Michael Boer*
Jehan Louis Boer *Michael Boer*
Jehan Louis Boer

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le quatre du mois de octobre par-devant nous,
 Jean Louis Godeau Maire de Neres officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Henri Tulger âgé
 de trente quatre ans, né à Neres département de la Sarthe,
 profession de Cultivateur demeurant à Neres département de
 fils de Jacques Tulger et d'Adolphe Linteau
 demeurant à Neres département de
 Et demoiselle Anna Gertrude Baule âgée de trente quatre ans,
 née à Neres département de la Sarthe, profession de
 demeurant à Neres département de fille de
 et de Margaretha Linteau
 demeurant à Neres département de

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de Neres savoir, la première le deux
 et la seconde le deux que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes
 respectivement et pas lieu par la suite de la présence des parties contractantes

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
 Pierre Henri Tulger et Anna Gertrude Baule
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Jean Louis Godeau âgé
 de quarant ans, profession de Cultivateur demeurant à Neres qui nous a
 dit être le mari de l'époux
 et Gerard Baule âgé de quarant ans, profession de Cultivateur
 demeurant à Neres qui nous a dit être le père de l'époux
 et Pierre Linteau âgé de trente ans, profession de Cultivateur
 demeurant à Neres qui nous a dit être le père de l'époux
 et Mathieu Linteau âgé de trente ans, profession de Cultivateur
 demeurant à Neres qui nous a dit être le père de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture. *M. L. Godeau, P. H. Tulger, A. G. Baule, J. L. Godeau, G. Baule, P. Linteau, M. Linteau*
M. L. Godeau

N.º 41

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent deux le dix du mois d'octobre par-devant nous, Jean Pierre Moreau Maire de ... officier de l'état civil, sont comparus le sieur Jean Germain Dohren âgé de ... ans, né à ... département de la ... profession de ... demeurant à ... département de ... fils de ... et de ... demeurant à ... département de ...

Et demoiselle Elise Frickel âgée de ... ans, née à ... département de ... profession de ... demeurant à ... département de ... fille de Joseph Frickel et de Elise ... demeurant à ... département de ...

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de ... savoir; la première le ... et la seconde le ... que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes ...

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que ... et ... sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Joseph Frickel âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ... qui nous a dit être ... de l'époux et Louis ... âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ... qui nous a dit être ... de l'époux et ... âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ... qui nous a dit être ... de l'époux et ... âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ... qui nous a dit être ... de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Joseph Germain Dohren, Elise Frickel, Louis ... , ... , ...

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt-cinq* du mois d' *octobre* par-devant nous,
Jean Pierre Vace Maire d' *Merzen* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Bernier* âgé
de *vingt-huit* ans, né à *Blenheim* département d' *Alsace*,
profession d' *ouvrier* demeurant à *Blenheim* département d' *Alsace*
fils d' *Jean Pierre Bernier* et d' *Anna Catharine Carlier*
demeurant à *Blenheim* département d' *Alsace*
Et demoiselle *Anna Gertrude Straub* âgée de *vingt-cinq* ans,
née à *Griesen* département d' *Alsace*, profession d' *—*
demeurant à *Merzen* département d' *Alsace* fille d' *Pierre Straub*
et d' *Anna Catharine Straub*
demeurant à *Merzen* département d' *Alsace*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *Merzen* savoir, la première le *sept octobre*
et la seconde le *vingt-cinq* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d' *—* extraits de naissance des parties contractantes *—*
— que les actes dressés sur ces publica-

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Bernier*
et *la dit Anna Gertrude Straub*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Maurice Bernier* âgé
de *vingt-cinq* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Merzen* qui nous a
dit être *—* de l'époux
et *Jean Pierre Bernier* âgé de *vingt-cinq* ans, profession d' *cultivateur*
demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *—* de l'époux
et *Jean Pierre Bernier* âgé de *vingt-cinq* ans, profession d' *cultivateur*
demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *—* de l'époux
et *Jean Pierre Bernier* âgé de *vingt-cinq* ans, profession d' *cultivateur*
demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *—* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Bernier
Anna Gertrude Straub
Maurice Bernier
Jean Pierre Bernier
Jean Pierre Bernier

ACTE DE MARIAGE.



L'AN mil huit cent *soixante* le *vingt sept* du mois d' *octobre* par-devant nous,
Jean Pierre Néron Maire de *Néron* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Jacques Néron* âgé
de *vingt deux* ans, né à *Klein Kemp* - département d' *la Sarre*
profession d' *journalier* demeurant à *Klein Kemp* département d' *la Sarre*
fils d' *Jean Pierre Néron* et d' *Anna Barbara Schickel*
demeurant à *Klein Kemp* département d' *la Sarre*
Et demoiselle *Anna Barbara Simon* âgée de *vingt deux* ans,
née à *Néron* département d' *la Sarre*, profession d' *filles*
demeurant à *Néron* département d' *la Sarre* fille d' *Conrad Simon*
et d' *Anna Maria Oberst*
demeurant à *Néron* département d' *la Sarre*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
la mairie d' *Néron* savoir; la première le *vingt octobre*
et la seconde le *vingt sept octobre* que les actes dressés sur ces publica-
tions ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes les uns*
de Néron et la mère par rapport au premier les deux d' Anna Barbara Simon

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *les sie*
Jean Jacques Néron et *la sie Anna Barbara Simon*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Néron* âgé
de *soixante* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Néron* qui nous a
dit être *Néron* de l'époux
et *Mathieu Bouffant* âgé de *quarante* ans, profession d' *Marchand de best*
demeurant à *Néron* qui nous a dit être *Néron* de l'époux
et *Jean Bouffant* âgé de *vingt* ans, profession d' *meunier*
demeurant à *Néron* qui nous a dit être *Néron* de l'époux
et *Jean Néron* âgé de *soixante* ans, profession d' *journalier*
demeurant à *Néron* qui nous a dit être *Néron* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
qu'il leur en a été fait lecture.

Mathieu Néron *Mathieu Bouffant* *Jean Bouffant* *Jean Néron*
Jean Jacques Néron *Anna Barbara Simon*
J. Néron

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *ans* le *vingt* du mois d' *octobre* par-devant nous,
Sieur Louis Boer Maire d' *nera* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Henri Geneschen* âgé
de *trente* ans, né à *amerou* département d' *la Sarre*,
profession d' *leffrand* demeurant à *nera* département d' *la Sarre*
fils d' *Jean Geneschen* et d' *Marie Boer*
demeurant à *amerou* département d' *la Sarre*
Et demoiselle *Marie Agnes Boer* âgée de *vingt* ans,
née à *nera* département d' *la Sarre*, profession d' *filles*
demeurant à *nera* département d' *la Sarre* fille d' *Marie Boer*
et d' *Anna Catharina Boer*
demeurant à *nera* département d' *la Sarre*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *nera* savoir, la première le *sept* et la seconde le *dix huit* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes*

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Henri Geneschen* et *la dit Marie Agnes Boer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Martin Boer* âgé de *trente* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *nera* qui nous a dit être *vois* de l'époux et *Charles Toussaint* âgé de *vingt* ans, profession d' *tailleur* demeurant à *nera* qui nous a dit être *vois* de l'époux et *Joseph Boer* âgé de *vingt* ans, profession d' *meunier* demeurant à *nera* qui nous a dit être *vois* de l'époux et *Henri Boer* âgé de *vingt* ans, profession d' *domestique* demeurant à *nera* qui nous a dit être *vois* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Martin Boer
Charles Toussaint
Joseph Boer
Henri Boer
Jean Henri Geneschen
Marie Agnes Boer



N.º

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt huit* du mois d' *octobre* par-devant nous,
Jean Pierre Guerin Maire d' *Nerac* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Godfrid Meurers* âgé
 de *vingt* ans, né à *Conserbroch* département d' *la Gascogne*
 profession d' *Cultivateur* demeurant à *Nerac* département d' *la Gascogne*
 fils d' *Adam Meurers* et d' *Luzia Macdonald*
 demeurant à *Conserbroch* département d' *la Gascogne*

Et demoiselle *Agnes Pimpney* âgée de *vingt* ans,
 née à *Nerac* département d' *la Gascogne*, profession d' *fillem*
 demeurant à *Nerac* département d' *la Gascogne* fille d' *Francis Pimpney*
 et d' *Adelheid Leven*
 demeurant à *Nerac* département d' *la Gascogne*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie d' *Nerac* savoir; la première le *vingt* que les actes dressés sur ces publica-
 et la seconde le *vingt* tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 et faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d' *les actes*
extraits de naissance des parties contractantes
les actes publiés n'a pas lieu par rapport en presence le juré et témoin Constante

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit*
Jean Godfrid Meurers et *la dit Agnes Pimpney*
 sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guad Barden* âgé
 de *vingt* ans, profession d' *étudiant* demeurant à *Nerac* qui nous a
 dit être *voisin* de l'époux
Jean Broiers âgé de *vingt* ans, profession d' *Charpentier*,
 demeurant à *Nerac* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
 et *Barthelemy Leven* âgé de *vingt* ans, profession d' *brasseur*
 demeurant à *Nerac* qui nous a dit être *voisin* de l'époux
 et *Mathieu Guerin* âgé de *vingt* ans, profession d' *Cultivateur*
 demeurant à *Nerac* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture. *Les déclarants ont déclaré en Nerac les témoins et le juré*
Jean Godfrid Meurers *Agnes Pimpney* *Guad Barden* *Jean Broiers* *Barthelemy Leven* *Mathieu Guerin*
J. P. Guerin

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *cinquiesme* du mois d *novembre* par-devant nous, *Jean Pierre Lecer* Maire d *nercen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Meodche* de *vingt huit* ans, né à *Schiffbach* département d *la Moselle* profession d *tailleur* demeurant à *nercen* département d *la Moselle* fils d *Matthieu Blangier* et d *Elise Brœcher* demeurant à *Schiffbach* département d *la Moselle*

Et demoiselle *Anna Margaretha Reuss* âgée de *vingt six* ans née à *nercen* département d *la Moselle*, profession d *filice* demeurant à *nercen* département d *la Moselle* fille d *Jean Meodche* et d *Margaretha Reuss* demeurant à *nercen* département d *la Moselle*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *nercen* savoir, la première le *dix huit octobre* et la seconde le *vingt cinq octobre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes*

ce mariage n'a pas lieu par rapport à l'absence de l'un des contractants

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Pierre Meodche Blangier* et *la cit Anna Margaretha Reuss* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Lecer* de *vingt six* ans, profession d *tailleur* demeurant à *nercen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Pierre Lecer* âgé de *quarante* ans, profession d *tailleur* demeurant à *nercen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Mathieu Blangier* âgé de *soixante* ans, profession d *tailleur* demeurant à *nercen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Mathieu Lecer* âgé de *soixante* ans, profession d *tailleur* demeurant à *nercen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les déclarants ont déclaré en son lieu et place*

Mathieu Blangier *Anna Margaretha Reuss* *Jean Pierre Lecer* *Mathieu Lecer*

ACTE DE MARIAGE.

[Signature]

L'AN mil huit cent deux le quatorze du mois de novembre par-devant nous,
 J. B. Mace Maire de Nersac officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur Pierre Jacques Berthe âgé
 de vingt quatre ans, né à Nersac département de la Lozère,
 de profession de Casseur demeurant à Nersac département de
 fils de Pierre Mathieu Berthe et d'Anna Catherine Baum
 demeurant à Nersac département de
 Et demoiselle Marie Margaretha Nodel âgée de vingt neuf ans,
 née à Nersac département de la Lozère, profession de Filles
 demeurant à Nersac département de fille de Michel Nodel
 et de Jacques Nodel
 demeurant à Nersac département de

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et
 attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de
 la mairie de Nersac savoir; la première le Premier novembre
 et la seconde le Deux novembre que les actes dressés sur ces publica-
 tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée;
 faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au
 présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes les actes

des publications n'ont pas lieu car rapport en presence de deux témoins
Constables

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du mariage, avons demandé au
 futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que ledit
 Pierre Jacques Berthe et la dite Anna Margaretha Nodel
 ont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs Pierre Mathieu Nodel âgé
 de vingt ans, profession de Casseur demeurant à Nersac qui nous a
 dit être frere de l'époux
 et Jean Schaffers âgé de trente ans, profession de Bouvanner
 demeurant à Nersac qui nous a dit être frere de l'époux
 et Mathieu Nodel âgé de trente ans, profession de Bouvanner
 demeurant à Nersac qui nous a dit être frere de l'époux
 et Jean Schaffers âgé de trente ans, profession de Bouvanner
 demeurant à Nersac qui nous a dit être frere de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après
 qu'il leur en a été fait lecture.

les déclarons ont déclaré en presence de deux témoins
le 14 novembre 1802
Pierre Mathieu Nodel
Jean Schaffers
Mathieu Nodel
Jean Schaffers
J. B. Mace

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *quatre* du mois d' *novembre* par-devant nous
Jean Louis Bouché Maire de *Nerée* - officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Boucher*
de *rente* *une* ans, né à *Witlig* département d' *la Sarthe*
profession d' *Cultivateur* demeurant à *Witlig* département d' *la Sarthe*
fils d' *Jean Louis Boucher* *dece* et d' *Anna Bouché*
demeurant à *Witlig* département d' *la Sarthe*
Et demoiselle *Clara Chaperon* âgée de *vingt quatre* an
née à *Nerée* département d' *la Sarthe* , profession d' *filicou*
demeurant à *Nerée* département d' *la Sarthe* fille d' *Jean Bouché*
et d' *Beata Bouché*
demeurant à *Nerée* - département d' *la Sarthe*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux ;
attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune
la mairie d' *Nerée* savoir, la première le *lundi* *novembre*
et la seconde le *huit novembre* que les actes dressés sur ces public
tions ont été duement affichés, qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifi
faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées
présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes* *les aces*
des registres n'a pas lieu par rapport en présence des pères
et M. le Curé

ainsi que du chapitre six du titre du code Napoléon, intitulé du *mariage*, avons demandé a
futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacu
d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que
Jean Boucher et *Clara Chaperon*
sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Hubert Huppé* âg
de *soixant* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Nerée* qui nous
dit être *frère* de l'épou
et *Abel Bouché* âgé de *soixant* ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Nerée* qui nous a dit être *frère* de l'épou
et *Jean Bouché* âgé de *quatre* ans, profession d' *Cultivateur*
demeurant à *Nerée* qui nous a dit être *frère* de l'épou

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, apr
qu'il leur en a été fait lecture.

Jean Boucher
Clara Chaperon
Hubert Huppé
Abel Bouché
Jean Bouché
M. le Curé



Acte de mariage

Nous mil huit cent douze le dimanche premier jour de mai nous soussignés
Jean Marie Louis Marie de Nerville officier de l'état civil de la
commune de ... seigneurs lesdits lieux âgé de ... ans
muni de pouvoirs de l'autorité de la loi ...

de part: fils de Germain Louis et de Marie yvonne ...
demeurant à ...
et de part: fille de ...
demeurant à ...

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de mariage projeté
entre eux et a l'effet que les publications ont été faites devant la
principale porte de la maison communale de la commune de ...
le premier jour de ... et le huit novembre, que les articles des lois
publiques ont été lues et approuvés par les intéressés et
présent charge de nous ... leur droit à leur requête
et sans retard nous les ... et a nous au présent
acte de mariage de ... de ...
respectueux à la ... en ...
ainsi que de ... de ... de ... de ...
avons de ... et de ...
pour nous et pour ...
affirmation ... de la loi qui le dit ...
et le dit être adhérents ...
sans ... de ... de ...
qui nous a dit être ...
et de ... de ...
de ... de ... de ...
de ... de ... de ...
et de ... de ... de ...

Je soussigné
Notaire
Et de part: ...
Et de part: ...
Et de part: ...

No 30 acte de Mariage

Par mil huit cent deux le vingt trois du Mois gros pardevant nous J. H. Kloer
Maire de nerssen assisté de l'état civil Louis Comparu les deux neurs Schaffers
age de vingt six ans brodeuse bonnelier ne Maria issem de parie. Demourant
en cette Maire fils de Jean Mathieu Schaffers et de Anne Maria issem

Demourant a issem de parie d'Elkron

et Anne Maria Magdalena dommes age quarant une ane fille de Henri Dorn
et de Maria Belhers demourant a issem

les quels neurs ont requis de prouder a la celebration du mariage projete entre
eux et attendu que les publications ont été faites devant le magistrat sub. porte de la
Maison Communale de la Maire de nerssen savoir la premier le huit novembre et la
second le quinze novembre que les actes dressés sur ce publications ont été
dument affichés qu'aucune opposition au present mariage ne nous est signifié
faisant droit a leur requisition apres avoir donné lecture des pieces produites et
autres au present acte savoir extraits de naissance des parties contractantes
les actes respectives n'ayant pas lieu par rapport au present acte de nerssen Constante
ainsi que du Chapitre des habitans napoléon intitulé de Mariage avons
demandé au futur epoux et a la futur epouse, s'ils le voulaient prendre
pour Mari et pour femme Chacun d'eux ayant répondu separément
et affirmativement de l'avoir au nom de la loi que le dit neuri Schaffers
et la dit Maria Magdalena dommes sont unis par le mariage

De quoi nous avons dressé acte en presence du Sieur

Gerardus Mertens age quarante ans neurs nerssen Profession Cordon
demourant a nerssen qui nous a dit être voisin de la femme et
Mathieu Schelges age trente ans neurs nerssen Profession Chandron
demourant a nerssen qui nous a dit être voisin de la femme et
Mathieu Kloer age trente six ans neurs nerssen Profession Culteur
demourant a nerssen qui nous a dit être voisin de la femme et
Christophorus heitmacher age quarant sept ans demourant a
nerssen Profession Pannier qui nous a dit être voisin de la femme
Guillaume Morsmans et Mathieu Schelges Mathieu Kloer
Mertens et Mathieu Morsmans et Mathieu Schelges

Acte de mariage

Par mil huit cent deux le vingt trois du mois novembre pardevant nous
Jean Bism Hlaesen Maire de nerssen officier de l'etat civil sont comparez les Sieurs
gerardus Broecker age quarante huit ans ne a ghadbach et demourant en
a nerssen Profession sarrnaler.

et entre la Marie Catharina Hallen age quarant sept ans Nees de Cornelie
helden nee a butgen et demourant en a nerssen

les quels nous sont requis de proceder a la celebration du mariage projete
entre eux, et attendu, que la publication ont ele faite devant la premiere porte
de la maison communale de la main de nerssen le premier le premier
novembre et la seconde fois le huit novembre que les actes dus sur
cette publication ont ele dument affiche qu'aucune opposition au present
mariage ne nous a ele signifie faisant droit a leur requisition apres
avoir donne lecture de pieces produites et annexes au present acte savoir
extraict de naissance de par les Contractantes
les actes respectives n'a pa lieu par rapport en presence le Maire

ainsi que du Chapitre six du titre du code napoléon relative du mariage
avons demaade au futur epoux et a la future epouse s'il vouloit se
prendre pour mari et pour femme Chacun d'eux ayant repondu
deparement et affirmativement declarons au nom de la loi que le dit
gerardus Broecker et la dit Marie Catharina Hallen sont unis
par le mariage

Publie
le 23 Nov 1802
de l'Officier
Hlaesen

de quoi avons dressé acte en presence de nous

gerardus Broecker age vingt cinq ans Profession Cordons demourant a nerssen qui nous a dit
etre veuve de la femme et Marie Hlaesen age trente six ans demourant a nerssen qui nous
a dit etre veuve de la femme et Marie Hlaesen age trente six ans demourant a nerssen
qui nous a dit etre veuve de la femme et Marie Hlaesen age trente six ans demourant a nerssen
qui nous a dit etre veuve de la femme et Marie Hlaesen age trente six ans demourant a nerssen

pardevant nous
Jean Bism Hlaesen Maire de nerssen officier de l'etat civil



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie d. *Hecorn*
pour l'an 1812 dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
12	Balou George <i>Ép. imp. Cath. g. b. b. r. d.</i>	26 juillet	4	Bliegen Henri	7 avril
1	Bockers Antoine <i>les srs marguerite</i>	26 Janv		Spicker Mar. Suzette	
2	Bockers Jr. Math.	12 février	9	Footen Jean	16 Janv
	Schmitz Catherine			Lils Cath. Margr.	
27	Bouges Lr. Jean	14 gbre	24	Genescheu Jr. Henri	27 octobre
	Noeles Anne Margr.			haeren m. Agnes	
14	Begou Sr. Pierre	2 août	7	Grosbongath Jr. Pierre	19 août
	Maus Marie Margr.			hoeben Agnes	
26	Blauken Lr. Theo.	19 gbre	10	Koever Jr. Jean	28 Janv
	horten Anne Margr.			bouder Cristine	
31	Brocker Gerard	23 gbre	18	Konzen Henri	30 gbre
	Kallen Marie Cath.			Kings Anne Felite	
5	Brockhaus Gref.	11 avr.	16	Kassid Breffas.	8 gbre
	Rosen Cristine			Bonsels Marie Gertr.	
6	Bruck Gerard	mairie	25	Murers Jr. Gref.	28 octob.
	Sals Anne Margr.			Simpertz Agnes	
21	Dobrow Sr. Gref.	10 octob	3	Hiesges Jr. Pierre	Janv
	Maukerby Elise			Kuunkaris Anne Marie	
17	Feld Jacques	22 gbre	23	Hiesges Sr. Pierre	27 octob.
	Schaad mar. adl.			Jrmen Anne barth.	
19	Feld Lr. Jean	4 octob	28	Loscher Jean	15 gbre
	Noeles M. Theres			elise Schuyppen	
8	Felles Lr. Theod.	19 mai	22	Muvers Jean	22 octob.
	hellebrut ma. margr.			Diaten Anne Gertr.	
13	Fischhaut Eprouve	19 août	11	Scharf Caspar	6 juillet
	Kowitz M. Joseph			Lothegen ma. Cath.	
15	Flatters Jr. Pierre	27 gbre	30	Schaefer Henri	23 gbre
	Muvers Leticie			Muvers Marie Margr.	

N.º	NOMS ET PRÉNOMS. DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS. DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
39	Coups Desjardins -huyer en ardeur	1896	20	Eulges Luth. Buel avec gendarme	Arcton
<p>Fait et arrêté par nous sous-signé Maire De Heerssen. A. Heerssen le 1^{er} Janvier 1893 J. P. Kloer</p>					



1811
7. feuille / e. Verson 1811.

Le présent registre, destiné à inscrire les actes de mariages de la mairie de Norven
pendant l'an 1811, et contenant quatorze feuillets, a été coté et paraphé, par premier et dernier,
par nous, Président du tribunal de première instance de l'arrondissement de ...
A ... 1810

Premier feuillet.

DÉPARTEMENT DE LA ROER. ARRONDISSEMENT de ...

CANTON de ...

MAIRIE de ...

N.° 24 ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent ... le Cinquan du mois de septembre par-devant nous,
Maire de ... officier de
l'état civil, sont comparus le sieur Jean Michel âgé de ... ans,
né à ... département de la roer, profession de Cultivateur
demeurant à ... département de ... fils de ...
et de ... département de ...

Et demoiselle Anna Margaretha Burger âgée de ... ans,
née à ... département de la roer, profession de ...
demeurant à ... département de ... fille de ...
et de ... département de la roer

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de ... savoir: la première le vingt et la seconde le vingt sept que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que ... et ... sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs ... de ... ans, profession de ... demeurant à ... qui nous a dit être ... de l'époux âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ... et ... qui nous a dit être ... de l'époux âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ... et ... qui nous a dit être ... de l'époux âgé de ... ans, profession de ... demeurant à ...

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. ...



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Cusel*

CANTON de *Nerssen*

MAIRIE de *Nerssen*

N.^o 1.

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *un* le *huitième* du mois de *Janvier* par-devant nous, *Jean Louis Bloan* Maire de *Nerssen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Pierre Henri Meyer* âgé de *Trente* ans, né à *ced* département de *la roer*, profession de *journalier* demeurant à *Nerssen* département de *la roer* fils de *Jean Meyer* et de *Catherine Orth ou Komperd* demeurant à *ced* département de *la roer*

Et demoiselle *Anna Margaretha Bierken* âgée de *Trente* ans, née à *Nerssen* département de *la roer*, profession de *—* demeurant à *Nerssen* département de *idem* fille de *Jacques Bierken* et de *Elizabeth Haukler* demeurant à *Nerssen* département de *idem*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Nerssen* savoir: la première le *vingt trois* et la seconde le *Sept Janvier 1810*

que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Les actes*

respectueux n'a pas lieu par respect en l'absence des parents consent

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ledit* et *la dit* *Pierre Henri Meyer* et *Anna Margaretha Bierken* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jacques Schmitz* âgé de *Trente* ans, profession de *journalier* demeurant à *Nerssen* de l'époux *Jean Louis Bloan* âgé de *Cinquante deux* ans, profession de *Actuaire du port* et *Matthieu Kuffenit* âgé de *Trente* ans, profession de *—* demeurant à *Nerssen* de l'épouse *Henri Switzer* âgé de *quarant deux* ans, profession de *Coiffeur* demeurant à *Nerssen* de l'époux *Jacques François Bierken* âgé de *vingt cinq* ans, profession de *Charpentier* demeurant à *—* de l'épouse *—*

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les déclarant* *declare en l'absence des témoins ne savoir Error*

Anna Bierken *Jacques Schmitz* *Jean Louis Bloan* *Matthieu Kuffenit* *Henri Switzer* *Jacques François Bierken* *—*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Crefeld*

CANTON de *Nersen*

MAIRIE de *Nersen*

N.° *J*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *deux* le *vingt* du mois de *Janvier* par-devant nous, officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Conrad Germain Steves* âgé de *trent* ans, né à *Beck* département de la *Roer*, profession de *Charpentier* fils de *Henri Steves* demeurant à *Nersen* département de *Roer* et de *Guillaume Hermans* département d'*idem* demeurant à *Beck* département d'*idem*

Et demoiselle *Marie Magdalene Gater* âgée de *trente trois* ans, née à *Schiefbahn* département de la *Roer*, profession de *...* demeurant à *Nersen* département d'*idem* fille de *Guillaume Gater* et de *Elise Ilbergs* demeurant à *Schiefbahn* département d'*idem*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d savoir: la première le *vingt trois* et la seconde le *trente* *decembre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. Ces actes respectueux n'ont pas lieu par rapport en présence de *Baron Constantin*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit Conrad Germain Steves* et *la dit Marie Magdalene Gater* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Leonard Steves* âgé de *vingt sept* ans, profession de *disserand* demeurant à *Beck* qui nous a dit être *frère* de l'époux, et *Martin Huetger* âgé de *quarante un* ans, profession de *Charpentier* demeurant à *Schiefbahn* qui nous a dit être *beau-frère* de l'époux, et *Jacques Hamm* âgé de *trente trois* ans, profession de *journalier* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux, et *Jean Kloeren* âgé de *soixante dix huit* ans, profession de *...* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Conrad Germain Steves *Martin Huetger* *Jacques Hamm* *Jean Kloeren*
Leonard Steves *Martin Huetger* *Jacques Hamm* *Jean Kloeren*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Cusel*

CANTON de *Neersen*

MAIRIE de *Neersen*

N.° *5*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *onze* le *dis* du mois d *février* par-devant nous, *Jean Pierre Kleren* Maire de *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Arnoldus Muller* âgé de *vingt deux* ans, né à *115* département d *la roer*, profession d *Carpenier* demeurant à *Neersen* département d *la roer* fils d *Nicolaus Muller* et d *Maria Beckhoven* département d *la roer*

Et demoiselle *Katharine Nesselor* âgée de *vingt deux* ans, née à *Neersen* département d *la roer*, profession d *...* demeurant à *Neersen* département d *la roer* fille d *Jean Nesselor* et d *Elise Bischer* département d *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Neersen* savoir: la première le *vingt sept* *février* et la seconde le *trois* *février* que des actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Les actes de naissance respectueux n'ont pas été par lui par rapport en l'absence de parents...

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* *Arnoldus Muller* et *le dit* *Elise Bischer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Nesselor* âgé de *vingt huit* ans, profession d *...* demeurant à *Wilkig* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Christophorus Aulmacher* âgé de *quarant huit* ans, profession d *Caplan* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Martien Kleren* âgé de *vingt six* ans, profession d *...* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *François Nesselor* âgé de *quarant deux* ans, profession d *...* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les déclarants ont déclaré en l'honneur des honneur de savoir...*

Christophe Aulmacher
Johann Peter Nesselor
Jean Pierre Nesselor
...



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de *Crefeld*

CANTON de *Nieren*

MAIRIE de *Nieren*

N.° 4

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *ouste* le *quatorzième* du mois de *février* par-devant nous, *Jean Pierre Klou* Maire de *Nieren* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Conrad Schmitz* âgé de *quarante* ans, né à *Nieren* département de *la Roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Nieren* département de *la Roer* fils de *Jean Conrad Schmitz* et de *Gertrudis Stegeman* demeurant à *Nieren* département de *la Roer*

Et demoiselle *Anna Maria Pescher* âgée de *trente* ans, née à *Nieren* département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Nieren* département de *la Roer* fille de *Jacques Pescher* et de *Anna Maria* demeurant à *Nieren* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Nieren* savoir: la première le *troisième* et la seconde le *deuxième* *février* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance* des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Les actes respectifs n'ont pas lieu par rapport en l'absence des parties.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ledit Conrad Schmitz* et *la dite Anna Maria Pescher* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Klou* âgé de *trente quatre* ans, profession de *aubergiste* demeurant à *Nieren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *François Mertens* âgé de *quarant* ans, profession de *Cordonnier* demeurant à *Nieren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Pierre Mertens* âgé de *trente* ans, profession de *Cordonnier* demeurant à *Nieren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jacques Klou* âgé de *trente deux* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Nieren* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Conrad Schmitz Mathieu Klou François Mertens
Jacques Klou *Josann* *Jacob* *Mertens*
J. P. Klou

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d e *Crefeld*

CANTON d e *Nersen*

MAIRIE d e *Nersen*

N.º 5

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *en D* le *dieu sept* du mois d *février* par-devant nous, *Jean Pieter Klaeren* Maire d e *Nersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Engelbert Gießen* âgé de *quarant qua* ans, né à *Nersen* département d e *la roer*, profession d *hosier* demeurant à *Nersen* département d *Nersen* fils d *Pierre Gießen* et d *Eva Roser* demeurant à *Nersen* département d *Nersen*

Et demoiselle *Anna Gertrudis Euxen* âgée de *huit dix* ans, née à *Nersen* département d *Nersen*, profession d *...* demeurant à *Nersen* département d *Nersen* fille d *Jean Pieter Euxen* et d *Anna Bogen vie* demeurant à *Nersen* département d *Nersen*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Nersen* savoir: la première le *huitième* et la seconde le *dixième* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Les acte*

respectueux n'a pas lieu par rapport en l'absence de parente Constat

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit Engelbert Gießen* et *la dit Anna Gertrudis Euxen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pieter Klaeren* âgé de *vingt sept* ans, profession d *marichal en fer* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Matthieu Euxen* âgé de *huit huit* ans, profession d *Cultivateur* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Klaeren* âgé de *quarant cinq* ans, profession d *Enfileur* demeurant à *Schiffbahn* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jean Klaeren* âgé de *vingt sept* ans, profession d *Charpentier* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les contractants ont déclaré en l'absence de témoin ne savoir si les formalités ont été remplies.*

Gövern
Conrad
Gövern

J. P. Klaeren



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Aachen*

CANTON de *Merzen*

MAIRIE de *Merzen*

N.^o 6

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *cent dix sept* le *dis sept* du mois de *février* par-devant nous, *Jean Pierre Klouren* Maire de *Merzen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Moschen* âgé de *vingt deux* ans, né à *Wost* département de *la roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Merzen* département de *la roer* fils de *Jacques Moschen* et de *Anna Maria Sichel* demeurant à *Wost* département de *la roer*

Et demoiselle *Anna Maria Rambo* âgée de *vingt ans*, née à *Merzen* département de *la roer*, profession de *...* demeurant à *Merzen* département de *la roer* fille de *Henri Rambo* et de *Anna Maria Pocher* demeurant à *Merzen* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Merzen* savoir: la première le *troisième* et la seconde le *diverses*

février que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Lesquels respectueux n'a pas lieu par rapport en l'absence de *parents constants*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* *Jean Moschen et la dit Anna Maria Rambo* et *Anna Maria Rambo* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Gérard Schaad* âgé de *soixante ans*, profession de *aubergiste* demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *Mathieu Klouren* âgé de *trente cinq* ans, profession de *aubergiste* demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *François Merten* âgé de *quarante deux* ans, profession de *condamné* demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Jacques Klouren* âgé de *trente trois* ans, profession de *journalier* demeurant à *Merzen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Gérard Schaad
Mathieu Klouren
Jacques Klouren
Jean Moschen
Anna Maria Rambo
J. P. Klouren

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^{ENT} d.

Creuë

CANTON d. *Meesen*

MAIRIE d. *Meesen*

N.° *7* ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt et un* le *vingt et un* du mois de *février* par-devant nous,
Jean Pierre Melan Maire d. *Meesen* officier de
l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Charles Barthelémy Guillaume Jean Vogts* âgé de *vingt et un*
ans, né à *unthel* département d. *no. sp. ussig* profession d. *particulière*
demeurant à *unthel* département d. *no. sp. ussig* fils d. *Jean Vogts*
unthel et d. *Marie Cathérine Bernigens*
demeurant à _____ département d. _____

Et demoiselle *Marie Anne Classen* âgée de *vingt et un* ans,
née à *no. sp.* département d. *Carac*, profession d. _____
demeurant à *no. sp.* département d. *Carac* fille d. *Jean Pierre Classen*
no. sp. et d. *un gendre*
demeurant à _____ département d. _____

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les
publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Meesen*
savoir : la première le *dix* et la seconde le *dix sept*
que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune
opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné
lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *es* extraits de naissance des par-
ties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *l'un acte de*
mariage entre les futurs mariés expédié par le curé d'unthel *l'autre un acte de naissance*
devenu en l'air de jusqu'au dix sept avril dernier et d'un acte de naissance d'un gendre
ni de leur union d'unthel *no. sp. ussig* *devenu en l'air de jusqu'au dix sept avril dernier*
ni de leur union d'unthel *no. sp. ussig* *devenu en l'air de jusqu'au dix sept avril dernier*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme;
chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean*
Charles Barthelémy Guillaume Jean Vogts et *Marie*
Anne Classen sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Jacques Heinrich* âgé
de _____ ans, profession d. *cultivateur* demeurant à *no. sp.*
qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Jean Pierre Merlen* âgé de *quarant* ans, profession d. *cordonnier*
demeurant à *no. sp.* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Jean Pierre Merlen* âgé de *septant* ans, profession d. *cordonnier*
demeurant à *no. sp.* qui nous a dit être *ami* de l'époux
et *Jean Pierre Classen* âgé de *vingt sept* ans, profession d. *percepteur*
demeurant à *no. sp.* qui nous a dit être *ami* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a
été fait lecture.

Charles Vogts *Marie Anne Classen*
Jean Louis *Jean Pierre Classen*
Johann Peter Melan
Johann Melan *J. P. Silke*



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT de Aachen

CANTON de Nerven

MAIRIE de Nerven

N.º 8

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *02* le *Vingt une* du mois de *février* par-devant nous,
Jean Pierre Klouren Maire de *Nerven* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Guillaume Feegers* âgé de *trente deux*
 ans, né à *Dalica* département de *la roer*, profession d' *journalier*
 demeurant à *Nerven* département d' *idem* fils d' *Johann Feegers*
 et de *anna Catharine Koudelkes*
 demeurant à *Nerven* département de *la roer*

Et demoiselle *anna Margaretha Gysen* âgée de *vingt sept* ans,
 née à *Sorst* département de *la roer*, profession d' *_____*
 demeurant à *Nerven* département d' *_____* fille d' *Matrien Gysen*
 et d' *Amelia Fleuß*
 demeurant à *Sorst* département d' *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Nerven* savoir: la première le *dis février* et la seconde le *dis sept* *février* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *_____* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *_____*

les publications n'ont pas lieu par rapport au mariage.
les mariés Constant

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* *Jean Guillaume Feegers* et *la dit* *anna Margaretha Gysen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Matrien Gysen* âgé de *cinquante deux* ans, profession d' *la poste de Nerven* demeurant à *Nerven* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Matrien Klouren* âgé de *quatre dix* ans, profession d' *boulangier* demeurant à *Nerven* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *francois martens* âgé de *quarant* ans, profession d' *Cordonier* demeurant à *Nerven* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Henr Matrien Gysen* âgé de *huit huit* ans, profession d' *Cordonier* demeurant à *Nerven* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les contractants ont déclaré en présence des témoins ne savoir écrire*

Johann Klouren
Joann Klouren
J. P. Klouren

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d e

Crefeld

CANTON d e

Neersen

MAIRIE d e

Neersen

N.° 9

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *ouze* le *vingt deux* du mois d *avril* par-devant nous,
Jean Pierre Kloeren Maire d e *Neersen* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Etienne Moensches* âgé de *vingt sept*
 ans, né à *Wolzig* département d e *la roer*, profession d *boulangier*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer* fils d *Pierre Moensches*
 et d *Bellemina Beckers*
 demeurant à *Wolzig* département d e *la roer*

Et demoiselle *Marie Catharina Kupper* âgée de *vingt quatre* ans,
 née à *Neersen* département d e *la roer*, profession d *filée*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer* fille d *Jacques Kupper*
 et d *Gerardine Weissen*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d e *Neersen* savoir : la première le *Sept* et la seconde le *quatorze* *avril* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte; savoir d *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Les actes respectueux n'a pas lieu par rapport en l'absence des parents contractants.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* *Etienne Moensches* et *la dit* *Marie Catharina Kupper* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Kloeren* âgé de *quarante six* ans, profession d *maître de Cole* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *ami* de l'époux, et *Frantz Moensches* âgé de *quarant deux* ans, profession d *Cordonnier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *ami* de l'époux, et *Etienne Moensches* âgé de *vingt quatre* ans, profession d *Cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *ami* de l'époux, et *Gerardine Moensches* âgé de *vingt six* ans, profession d *Cordonnier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *ami* de l'époux.

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture, *les déclarants ont déclaré en l'absence des témoins ne s'être*
Jos. Gul. Zebler, Geraint, Moensches, Mathieu, Rogier, Ber
quard, Moensches
J. P. Kloeren



DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de

CANTON de *Neerwen*

MAIRIE de *Neerwen*

N.º *10*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt sept* le *quatre* du mois de *mai* par-devant nous, *Jean Pierre Blaere* Maire de *Neerwen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Antoine deuburg* âgé de *vingt sept* ans, né à *Boedfeld* département de *Bay. Hesse*, profession de *marchand ferme* demeurant à *Scheiflahn* département de *la roer* fils de *Jean Theodor deuburg* et de *Elise Braun* demeurant à *Boedfeld* département de *Bay. Hesse Darmstadt*

Et demoiselle *Sybilka Catharina Rouland* âgée de *vingt huit* ans, née à *Scheiflahn* département de *la roer*, profession de *...* demeurant à *Neerwen* département de *la roer* fille de *Gerardus Rouland* et de *Gertrudis Maeren* demeurant à *Scheiflahn* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Neerwen* savoir: la première le *quatorze* et la seconde le *vingt sept* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir: d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *Les parents assistent*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Antoine deuburg* et *Sybilka Catharina Rouland* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean deuburg* âgé de *vingt sept* ans, profession de *tailleur* demeurant à *Neerwen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Frederic Mercken* âgé de *quarant quatre* ans, profession de *...* demeurant à *Neerwen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Gerardus Harten* âgé de *vingt huit* ans, profession de *...* demeurant à *Neerwen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Jacques Blaere* âgé de *vingt huit* ans, profession de *...* demeurant à *Neerwen* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *Les contractants ont déclaré en présence les soussignés...*

Jean Antoine deuburg
Sybilka Catharina Rouland
Jean deuburg
Frederic Mercken
Gerardus Harten
Jacques Blaere
J. Blaere

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d

Crefeld

CANTON d

MAIRIE d

N.° 11

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *quatorzième* du mois d *juin* par-devant nous, *notaire* officier de *notaire*
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Lesca* Maire d *Crefeld* âgé de *vingt-huit*
 ans, né à *Crefeld* département d *la Roer*, profession d *cultivateur*
 demeurant à *Crefeld* département d *la Roer* fils d *Henri Lesca*
 et d *Marie Catharine Maubler*
 demeurant à *Crefeld* département d *la Roer*

Et demoiselle *Catharine Meyer* âgée de *seize* ans,
 née à *Schiffahrt* département d *la Roer*, profession d *bonne*
 demeurant à *Schiffahrt* département d *la Roer* fille d *Jean Meyer*
 et d *Barbarine Meyer*
 demeurant à *Crefeld* département d *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Crefeld* savoir: la première le *vingt* et la seconde le *douze* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes*, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* et *la dit* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Frings* âgé de *vingt* ans, profession d *cultivateur* demeurant à *Crefeld* de l'époux et *Catharine Meyer* âgée de *seize* ans, profession d *bonne* demeurant à *Crefeld* de l'épouse et *Mathieu Meyer* âgé de *vingt* ans, profession d *cultivateur* demeurant à *Crefeld* de l'époux et *Marie Meyer* âgée de *seize* ans, profession d *bonne* demeurant à *Crefeld* de l'épouse et *Henri Lesca* âgé de *quarante* ans, profession d *cultivateur* demeurant à *Crefeld* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johannes Frings Mathieu Frings Mathieu Meyer
Johannes Frings Catharine Meyer fait le signe X
Johannes Frings

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de *Crefeld*

CANTON de *Nieren*

MAIRIE de *Nieren*

N.º *11* . ACTE DE MARIAGE .

L'AN mil huit cent *ans* le *quatorzième* du mois d' *juillet* par-devant nous, *Jean Pierre Klum* Maire de *Nieren* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Salmon Servas* âgé de *vingt* ans, né à *Nieren* département de *la roer*, profession d' *ouvrier* demeurant à *Nieren* département d' *la roer* fils d' *Mayes Servas* et d' *Bara Salmon* demeurant à *Nieren* département d' *la roer*

Et demoiselle *Caroline Engers* âgée de *vingt* ans, née à *Crefeld* département de *la roer*, profession d' *modiste* demeurant à *Crefeld* département d' *la roer* fille d' *Jean Engers* et d' *Bara Engers* demeurant à *Crefeld* département d' *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Nieren* savoir : la première le *sept* et la seconde le *quatorze* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *extraits de naissance des parties contractantes*, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Lesquels ont pas bien par rapport à l'absence des parents contractants

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Salmon Servas* et *Caroline Engers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Philippe Servas* âgé de *vingt* ans, profession d' *ouvrier* demeurant à *Nieren* de l'époux et *Lion Engers* âgé de *quarante* ans, profession d' *modiste* demeurant à *Crefeld* et *Mathieu Engers* âgé de *vingt* ans, profession d' *modiste* demeurant à *Crefeld* et *Gerardus Schwegers* âgé de *quarante* ans, profession d' *modiste* demeurant à *Crefeld* qui nous a dit être de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Philippe Servas *Mathieu Engers* *Gerardus Schwegers* *Caroline Engers*
Lion Engers *J. P. Klum*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Crefeld*

CANTON de *Neersen*

MAIRIE de *Neersen*

N.° *11*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *quatorze* du mois de *Juin* par-devant nous, *notaire* officier de *Neersen*
 l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Loeven* Maire de *Neersen* âgé de *cinquante*
 ans, né à *Neersen* département de *la Roer*, profession d' *cultivateur*
 demeurant à *Neersen* département de *la Roer* fils d' *Henri Loeven*
 et d' *Marie Catharine Knaub*
 demeurant à *Neersen* département de *la Roer*

Et demoiselle *Catharine Meyer* âgée de *vingt* ans,
 née à *Neersen* département de *la Roer*, profession d' *cultivateur*
 demeurant à *Neersen* département de *la Roer* fille d' *Jean Meyer*
 et d' *Marie Catharine Knaub*
 demeurant à *Neersen* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Neersen* savoir : la première le *vingt* et la seconde le *deux* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *deux* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* et *la dit* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Mathieu Loeven* âgé de *cinquante* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *le dit* de l'époux et *Catharine Meyer* âgée de *vingt* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *la dit* de l'épouse et *Mathieu Meyer* âgé de *vingt* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *le dit* de l'époux et *Catharine Meyer* âgée de *vingt* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *la dit* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johannes Mathieu Loeven *Mathieu Meyer* *Mathieu Meyer* *Mathieu Meyer*

Catharine Meyer *Mathieu Meyer*

Mathieu Meyer *Mathieu Meyer*

Handwritten flourish or signature at the top right of the page.

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^r de *Crefeld*

CANTON de *Neersen*

MAIRIE de *Neersen*

N.º *1* . . . **ACTE DE MARIAGE.**

L'AN mil huit cent *ans* le *quatorzième* du mois de *juillet* par-devant nous, *Jean Pierre Klotz* Maire de *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Salomon Servas* âgé de *treize ans* ans, né à *Neersen* département de *la roer*, profession de *bonnetier* demeurant à *Neersen* département de *la roer* fils de *Matthias Servas* et de *Bara Salomon* demeurant à *Neersen* département de *la roer*

Et demoiselle *Caroline Engers* âgée de *treize ans* ans, née à *Crefeld* département de *la roer*, profession de *lingère* demeurant à *Crefeld* département de *la roer* fille de *Matthias Engers* et de *Joanna Hertig* demeurant à *Crefeld* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Neersen* savoir : la première le *Neersen* et la seconde le *Neersen* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Handwritten note: Lesquels n'ont pas bien pu s'exprimer en présence des témoins contractants.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Salomon Servas* et *Caroline Engers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Philipp Servas* âgé de *ans* ans, profession de *bonnetier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Lion Engers* âgé de *ans* ans, profession de *lingère* demeurant à *Crefeld* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Matthias Engers* âgé de *ans* ans, profession de *lingère* demeurant à *Crefeld* qui nous a dit être *frère* de l'époux et *Gerardus Schwenken* âgé de *ans* ans, profession de *lingère* demeurant à *Crefeld* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Philipp Servas *Matthias Engers* *Caroline Engers*
Lion Engers *Gerardus Schwenken* *J. P. Klotz*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Crefeld*

CANTON de *Nessee*

MAIRIE de *Nessee*

N.° *15*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *deuxième* du mois de *juin* par-devant nous, officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Walburg* âgé de *soixante* ans, né à *Wald* département de *la roer*, profession de *Cultivateur* demeurant à *Nessee* département de *la roer* fils de *Theodor Walburg* et de *Anna Catharina Duchesne* demeurant à *Wald* département de *la roer*

Et demoiselle *Maria Agnes Lauer* âgée de *vingt* ans, née à *Nessee* département de *la roer*, profession de *—* demeurant à *Nessee* département de *la roer* fille de *Theodor Lauer* et de *Catharina Buscher* demeurant à *Nessee* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d savoir : la première le *quatre* et la seconde le *cinquième* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Les actes ont été lus et les parties contractantes ont déclaré en présence des témoins

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* et *la dit* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Walburg* âgé de *soixante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Nessee* qui nous a dit être *de l'époux* et *Maria Agnes Lauer* âgée de *vingt* ans, profession de *—* demeurant à *Nessee* qui nous a dit être *de l'épouse* et *Jean Walburg* âgé de *soixante* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Nessee* qui nous a dit être *de l'époux* et *Maria Agnes Lauer* âgée de *vingt* ans, profession de *—* demeurant à *Nessee* qui nous a dit être *de l'épouse*

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johann Peter Walburg, Johann Peter Walburg, Maria Agnes Lauer, Johann Peter Walburg, Maria Agnes Lauer, Johann Peter Walburg, Maria Agnes Lauer

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^{nt} d

Crefeld

CANTON d e *Neersen*

MAIRIE d e *Neersen*

N.º *14*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *sept* du mois d *septembre* par-devant nous,
Jean Pierre Bloeren Maire d e *Neersen* officier de
 l'état civil, sont comparus le sieur *Guillaume Meulen* âgé de *vingt six*
 ans, né à *Neersen* département d e *la roer*, profession d *Basementier*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer* fils d *Conrad Meulen*
 et d *Magdalena Meunman*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer*

Et demoiselle *Agnes Weyers* âgée de *vingt un* ans,
 née à *Garbach* département d e *la roer*, profession d *...*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer* fille d *Jean Weyers*
 et d *Magdalena Meunman*
 demeurant à *Neersen* département d e *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Neersen* savoir : la première le *vingt cinq* et la seconde le *premier* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes*, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Guillaume Meulen* et *Agnes Weyers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Bloeren* âgé de *quarant* ans, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *Guillaume Meulen* de l'époux et *Christien Bloeren* âgé de *...* ans, profession d *...* de l'époux et *Mathieu Bloeren* âgé de *...* ans, profession d *...* de l'époux et *...* âgé de *...* ans, profession d *...* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,
J. P. Bloeren
Mathieu Bloeren
J. P. Bloeren

Crafolé

CANTON d e *Neersen*

MAIRIE d e *Neersen*

N.° *15*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *soixante* le *vingt* du mois d *Septembre* par-devant nous,
 l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Albert Kueker* Maire d *Neersen* officier de
 ans, né à *Walleig* département d *la roer*, profession d *Cultivateur* âgé de *vingt deux*
 demeurant à *Walleig* département d *idem* fils d *Henri Kueker*
 et d *Sybilée Agnes Schages*
 demeurant à *Walleig* département d *idem*

Et demoiselle *Anna Catharine Gendges* âgée de *trente* ans,
 née à *Neersen* département d *la roer*, profession d _____
 demeurant à *Neersen* département d *idem* fille d *Nicola Gendges*
 et d *Marie Herten*
 demeurant à *Neersen* département d *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d savoir : la première le *quinze* et la seconde le *quatre*
Septembre que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d _____ extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Les actes respectueux n'ont pas lieu par rapport en présence les pères.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit*
Henri Albert Kueker et *la dit*
Anna Catharine Schages sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *franciscus Herten* âgé
 de *quarante* ans, profession d *ordonner* demeurant à *Neersen*
 qui nous a dit être *Walleig* de l'époux
 et *Guillaume Jacques Schages* âgé de *huit quatre* ans, profession d *Cultivateur*
 demeurant à *Neersen* qui nous a dit être _____ de l'époux
 et *Gerardus Herten* âgé de *trente un* ans, profession d *ordonner*
 demeurant à *Neersen* qui nous a dit être _____ de l'époux
 et *Matthieu Bouffant* âgé de *quarante huit* ans, profession d *journalier*
 demeurant à *Neersen* qui nous a dit être _____ de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

franciscus Herten *Guillaume Jacques Schages* *Gerardus Herten* *Matthieu Bouffant*
Walleig *Walleig* *Walleig* *Walleig*
Henri Albert Kueker *Anna Catharine Schages* *franciscus Herten* *Guillaume Jacques Schages*
Gerardus Herten *Matthieu Bouffant* *Walleig* *Walleig*

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM^T d

Crefeld

CANTON de *Neersen*

MAIRIE de *Neersen*

N.° *16*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt* du mois d' *septembre* par-devant nous, *Jean Pierre Maes* Maire de *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean gregoire Rizen* âgé de *vingt* ans, né à *Gerolstein* département d' *la roer*, profession d' *Chapelier* demeurant à *Neersen* département d' *la roer* fils d' *Leonard Rizen* demeurant à *Berschheim* département d' *la roer* et d' *Anna Catharina Bauns*

Et demoiselle *Elise Schmitz* âgée de *vingt* ans, née à *Wiesbaden* département d' *la roer*, profession d' *...* demeurant à *Neersen* département d' *la roer* fille d' *Gerard Schmitz* et d' *Elise Gerber* demeurant à *Neersen* département d' *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Neersen* savoir : la première le *vingt* et la seconde le *...* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Les actes de naissance ont été vérifiés et sont conformes à la vérité.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean gregoire Rizen* et *Elise Schmitz* sont unis par le mariage.

De quoi ayons dressé acte en présence des sieurs *Theodor Maas* âgé de *vingt* ans, profession d' *Chapelier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *Jean gregoire Rizen* de l'époux et *Jean Pierre Maes* âgé de *vingt* ans, profession d' *Chapelier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *Elise Schmitz* de l'épouse et *Albert Huppertz* âgé de *vingt* ans, profession d' *Chapelier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *Jean gregoire Rizen* de l'époux et *Gerard Schmitz* âgé de *vingt* ans, profession d' *Chapelier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *Elise Schmitz* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Jean gregoire Rizen
Elise Schmitz
Theodor Maas
Jean Pierre Maes
Albert Huppertz
Gerard Schmitz

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de *Crefeld*

CANTON de *Nerssen*

MAIRIE de *Nerssen*

N.° *17*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *deux* du mois d' *octobre* par-devant nous, *J. P. Maccen* Maire de *Nerssen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Mathieu Helweg* âgé de *vingt huit* ans, né à *Nerssen* département de *la Roer*, profession de *Couvreur* demeurant à *Nerssen* département de *la Roer* fils de *Jean germain Helweg* et de *gardenia Maccen* demeurant à *Nerssen* département de *la Roer*

Et demoiselle *anna gardenia Maccen* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Sachteln* département de *la Roer*, profession de *...* demeurant à *Nerssen* département de *la Roer* fille de *Guillaume Maccen* et de *gardenia Maccen* demeurant à *Sachteln* département de *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Nerssen* savoir: la première le *vingt neuf* *septembre* et la seconde le *trois* *octobre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Mathieu Helweg* et *Anna gardenia Maccen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Horen* âgé de *cinquant* ans, profession de *...* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *gardenia* de l'époux et *Conradin godelsch* âgé de *cinquant cinq* ans, profession de *...* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *...* de l'époux et *Friedrich Mathieu Lueders* âgé de *quarant* ans, profession de *...* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *...* de l'époux et *Hubert Huppertz* âgé de *quarant cinq* ans, profession de *...* demeurant à *Nerssen* qui nous a dit être *gardenia* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Anna gardenia Maccen *Jean Mathieu Helweg* *Jean Horen* *Conradin godelsch* *Friedrich Mathieu Lueders* *Hubert Huppertz* *J. P. Maccen*

Croquet

CANTON d. *Neersen*

MAIRIE d. *Neersen*

N.º 15

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt deux* le *vingt deux* du mois d' *octobre* par-devant nous, *Jean Pierre Schaefer* Maire d. *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Schaefer* âgé de *vingt deux* ans, né à *Neersen* département d. *la roer*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Neersen* département d. *la roer* fils d. *Jacques Schaefer* et d. *Eva Julienne Schaefer* demeurant à *Neersen* département d. *la roer*

Et demoiselle *Maria Magdalena Schaefer* âgée de *vingt* ans, née à *Neersen* département d. *la roer*, profession d. *...* demeurant à *Neersen* département d. *la roer* fille d. *Henri Schaefer* et d. *Charu Anna Schaefer* demeurant à *Neersen* département d. *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Neersen* savoir: la première le *treize* et la seconde le *vingt*

que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage.

Les publications n'ont pas lieu par rapport en présence des parents (ou amis)

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* et *la dit*

Jean Pierre Schaefer et *Maria Magdalena Schaefer* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Schaefer* âgé de *...* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Neersen*

qui nous a dit être *ami* de l'époux *Jean Pierre Schaefer* âgé de *vingt deux* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Neersen*
et *Günther Elser* âgé de *vingt deux* ans, profession d. *...* de l'époux *Jean Pierre Schaefer* demeurant à *Neersen*
et *Mathieu Leven* âgé de *vingt deux* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Neersen* de l'époux *Jean Pierre Schaefer*
et *Jean Pierre Schaefer* âgé de *vingt deux* ans, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Neersen* de l'époux *Jean Pierre Schaefer*

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture,

Johann Schaefer, Johann Schaefer, Maria Magdalena Schaefer, Johann Schaefer, Johann Schaefer

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d

Crefeld

CANTON d *nersen*

MAIRIE d *nersen*

N.° *19*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *only* le *Sept* du mois d *octobre* par-devant nous, officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Dratten* Maire d *nersen* âgé de *vingt six* ans, né à *Wierich* département d *la roer*, profession d *journalier* demeurant à *nersen* département d _____ fils d *Pierre Dratten* et d *Anna Maria Roke* demeurant à *Wiersen* département d *la roer*

Et demoiselle *Anna Margaretha Maalen* âgée de *vingt un* ans, née à *Worath* département d *la roer*, profession d _____ demeurant à *nersen* département d _____ fille d *Jacques Maalen* et d *Magdalene Thumacher* demeurant à *Worath* département d _____

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *nersen* savoir: la première le *Sept* et la seconde le *vingt* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d _____ extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoleon, intitulé du mariage. *Les actes de publications n'ont pas lieu par rapport en l'absence des parties contractantes*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Pierre Dratten* et *la dit* *Anna Margaretha Maalen* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Hostler* âgé de *vingt* ans, profession d *Maître de colle* demeurant à *nersen* qui nous a dit être *Jacques* de l'époux et *Jean Pierre Maalen* âgé de *vingt six* ans, profession d *journalier* demeurant à *nersen* qui nous a dit être _____ de l'époux et *François Mertens* âgé de *quarante deux* ans, profession d *Cardeur* demeurant à *nersen* qui nous a dit être _____ de l'époux et *Jean Guindeler* âgé de *vingt six* ans, profession d _____ demeurant à *nersen* qui nous a dit être _____ de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les déclarants ont déclaré en presence des témoins ne s'être mariés*
Jos. Galy Goolen
Mathieu Maalen
Jean Guindeler
J. P. Maalen

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d *Croft*

CANTON d. *Merx*

MAIRIE d. *Merx*

N.º *20*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *only* le *vingt huit* du mois d *septembre* par-devant nous, *Jean Pierre Steves* Maire d *Merx* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Henri Jacques Steves* âgé de *vingt six* ans, né à *Merx* département d *la roer*, profession d *Cultivateur* demeurant à *Merx* département d *la roer* fils d *Jacques Steves* et d *Agathe Catharine Esen* demeurant à *Merx* département d *la roer*

Et demoiselle *Anna Christiane Schweniger* âgée de *vingt sept* ans, née à *Schlesbahn* département d *la roer*, profession d *Modiste* demeurant à *Merx* département d *la roer* fille d *Mathias Schweniger* et d *Adelheid Alkosen* demeurant à *Schlesbahn* département d *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d *Merx* savoir : la première le *vingt six* et la seconde le *vingt sept* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *extraits de naissance des parties contractantes*, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Henri Jacques Steves* et *Anna Christiane Schweniger* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Pierre Steves* âgé de *quarante* ans, profession d *cultivateur* demeurant à *Merx* de l'époux et *Mathias Schweniger* âgé de *vingt six* ans, profession d *modiste* demeurant à *Merx* de l'épouse et *Henri Steves* âgé de *quarante* ans, profession d *cultivateur* demeurant à *Schlesbahn* de l'époux et *Agathe Schweniger* âgée de *vingt sept* ans, profession d *modiste* demeurant à *Schlesbahn* de l'épouse

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

Johannes Peter Schweniger
Henri Steves
Agathe Schweniger
Jean Pierre Steves
Mathias Schweniger
Henri Steves

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^t de *Prüfeld*

CANTON de *Nersen*

MAIRIE de *Nersen*

N.° *21*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *vingt un* du mois d' *octobre* par-devant nous, *Jean Pierre Kloeren* Maire de *Nersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Burr Stricker* âgé de *vingt deux* ans, né à *Leuchtele* département de *la roer*, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Nersen* département d' *la roer* fils d' *Jean Stricker* et d' *Gertrudis Bonnacker* demeurant à *Leuchtele* département de *la roer*

Et demoiselle *anne Gertrudis Rambo* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Nersen* département de *la roer*, profession d' *—* demeurant à *Nersen* département d' *la roer* fille d' *Henri Rambo* et de *anne Christine Pescher* demeurant à *Nersen* département d' *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Nersen* savoir: la première le *vingt* *octobre* et la seconde le *vingt sept* *octobre* que les actes dressés sur ces publications ont été dûment affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *—* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*. *Les actes respectifs n'ont pas lieu par su port en présence les pères et mères.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit* *Pierre Stricker* et *la dit* *anne Gertrudis Rambo* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Gertrudis Schaar* âgé de *—* ans, profession d' *oubergiest* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *ami* de l'époux et *francis Martin* âgé de *quarante un* ans, profession d' *—* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Pierre Jacques Kloeren* âgé de *deux quatre* ans, profession d' *Cultivateur* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux et *Christine Souffaint* âgé de *Cinquante deux* ans, profession d' *—* demeurant à *Nersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les déclarantes ont déclaré en présence les témoins nés par*

frantz Martin *M. Martin* *Joseph*
Gertrudis Schaar *Gertrudis Schaar* *—*
J. B. Pilger

CANTON de *Neersen* MAIRIE de *Neersen*

N.° *11* ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *only* le *deuxieme* du mois de *Novembre* par-devant nous, *Jean Henr. Bloem* Maire de *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Johann fengs* âgé de *quarantiquatre* ans, né à *Neersen* département de *la roer*, profession de *journalier* demeurant à *Neersen* département de *la roer* fils de *Laurent fengs* et de *Adelheid Langenfels* demeurant à *Neersen* département de *la roer*

Et demoiselle *anne Elise gatter* âgée de *vingtsept* ans, née à *Neersen* département de *la roer*, profession de *journalière* demeurant à *Neersen* département de *la roer* fille de *Pierre gatter* et de *quadracie quiffes* demeurant à *Neersen* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie de *Neersen* savoir: la première le *vingt octobre* et la seconde le *vingt sept* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d'extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*. *les actes de naissance n'ont pas bien par rapport en regardant les parents constatés.*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ledits* et *la dite* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Pierre Henri gatter* âgé de *soixante* ans, profession de *journalier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *frere* de l'époux et *Jean Pierre Stoster* âgé de *quarantneuf* ans, profession de *marchand de vin* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* et *Jean Mathieu Bloem* âgé de *soixante six* ans, profession de *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* et *François Barich* âgé de *soixante quatre* ans, profession de *Cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les defarants ont declare en presence des temoins mentionnés ci-dessus*
Joh. Pet. Gatter
Muller Bloem
J. P. Bloem

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d. *Crefeld*

CANTON d. *Neersen*

MAIRIE d. *Neersen*

N.° *23*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *ouff* le *quatre* du mois d' *Novembre* par-devant nous, *Jean Pierre Klauen* Maire d. *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Laurens Vanels* âgé de *vingt trois* ans, né à *Neersen* département d. *la roer*, profession d. *Cultivateur* demeurant à *Neersen* département d. *la roer* fils d. *Christe Vanels deede* et d. *Charie Catharina Weeringa* demeurant à *Neersen* département d. *la roer*

Et demoiselle *Catharina Gerardis Paals* âgée de *vingt quatre* ans, née à *Neersen* département d. *la roer*, profession d. *—* demeurant à *Neersen* département d. *la roer* fille d. *Thomas Paals deede* et d. *Gerardis Stoten en vie* demeurant à *Neersen* département d. *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d. *Neersen* savoir: la première le *vingt* et la seconde le *vingt Sept* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d. *—* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*. *les actes de ces publications ont été lus à son lieu par respect en présence de nous et de nos assistants constants*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *le dit Jean Laurens Vanels* et *la dit. Catharina Gerardis Paals* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Guillaume Stoster* âgé de *—* ans, profession d. *—* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *—* de l'époux et *Gerard Schaad* âgé de *—* ans, profession d. *—* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *—* de l'époux et *Walther Klauen* âgé de *—* ans, profession d. *—* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *—* de l'époux et *Francois Klauen* âgé de *quarante un* ans, profession d. *—* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *—* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les contractants ont déclaré en présence de nous et de nos assistants constants*

M. Klauen
Joh. Stoster
—

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T d

Neufeld

CANTON d e *Neersen*

MAIRIE d e *Neersen*

N.º *24*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *vingt* le *des Sept* du mois d *Sept* par-devant nous, *Jean Jacob Bloer* Maire d e *Neersen* officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Caspar Finm* âgé de *vingt* ans, né à *Neersen* département d e *la Roer*, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* département d *la Roer* fils d *Jacques Finm* et d *Margaretha Schelger* demeurant à *Neersen* département d *la Roer*

Et demoiselle *Éva Bend* âgée de *vingt* ans, née à *Neersen* département d *la Roer*, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* département d *la Roer* fille d *Jacques Bend* et d *Marquette Dommer* demeurant à *Neersen* département d *la Roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d e *Neersen* savoir : la première le *Sept* et la seconde le *des Sept*

que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d *les* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé *du mariage*.

Les actes ont été déposés à la mairie par rapport en présence les procureurs publics.

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *ledit* et *ledit*

Caspar Finm et *Éva Bend* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Jean Jacob Bloer* âgé de *vingt* ans, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *frère* de l'époux

et *Jean Mathias Hartger* âgé de *deux* ans, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *frère* de l'époux

et *Jean Mathias Luder* âgé de *deux* ans, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *frère* de l'époux

et *Jean Mathias Luder* âgé de *quarant* ans, profession d *Basementier* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *frère* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les contractants ont déclaré en présence les témoins ne s'être*

Johan Jacob Luth, Johannes Mathias Luth, J. Mathias Luder

J. P. Bloer

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEM.^T de *Crefeld*

CANTON de *Neersen*

MAIRIE de *Neersen*

N.º *25*

ACTE DE MARIAGE.

L'AN mil huit cent *only* le *vingt six* du mois de *Novembre* par-devant nous, officier de l'état civil, sont comparus le sieur *Jean Pierre Klau* Maire de *Neersen*

ans, né à *Biegel* département de *la roer*, profession d' *cultivateur* âgé de *quarant six* ans, demeurant à *Schiefsaten* département de *la roer* fils d' *Etienne de Laman Decede* et d' *Sybella Struck Decede* demeurant à *Biegel* département de *la roer*

Et demoiselle *Maria Magdalena Ackers* âgée de *quarant six* ans, née à *Neersen* département de *la roer*, profession d' *...* fille d' *Phillip Ackers* et d' *Mathildis Schepers Decede* demeurant à *Neersen* département de *la roer*

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux; et attendu que les publications ont été faites devant la principale porte de la maison commune de la mairie d' *Neersen* savoir: la première le *dis sept* et la seconde le *vingt quatre* *Novembre* que les actes dressés sur ces publications ont été duement affichés; qu'aucune opposition au présent mariage ne nous a été signifiée; faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces produites et annexées au présent acte, savoir d' *...* extraits de naissance des parties contractantes, du chapitre six du titre du Code Napoléon, intitulé du mariage. *les actes ont été publiés à jour fixe par rapport en présence des sieurs Constable*

Avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi, que *le dit* *Jacques de Laman* et *la dit* *Maria Magdalena Ackers* sont unis par le mariage.

De quoi avons dressé acte en présence des sieurs *Mathieu Klau* âgé de *vingt six* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Mathieu Boassant* âgé de *cinquant dix* ans, profession d' *...* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Jacques Gherbule* âgé de *trante quatre* ans, profession d' *cultivateur* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

et *Henri Willekens* âgé de *quarant deux* ans, profession d' *...* demeurant à *Neersen* qui nous a dit être *voisin* de l'époux

Et ont, lesdits témoins et parties contractantes, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture. *les déclarants ont déclaré en présence le lendemain devant*

Mathieu Klau
Mathieu Boassant
Jacques Gherbule
Henri Willekens
Jacques de Laman
Maria Magdalena Ackers
...



TABLE ALPHABÉTIQUE des Actes des mariages de la mairie d
pour l'an dressée en exécution du décret impérial du 20 juillet 1807.

N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.º	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
	<p>L'an mil huit cent dix le jour de mardi le sixième du mois d'octobre pardevant nous Jean Pierre Lacroix chaire de vices officier de l'état civil dont Compère les Joseph fidèle Baquet age quarante ans proposé de donner à vices de parlement de la robe fils de André Baquet et de Catherine ardine du lieu à Carrière et entre la femme Marie Françoise Adam age trente quatre ans épouse de vices fils de Henri Adam et de Françoise Charcolle de la commune de Carrière pardevant nous Noël Decida les quels nous sont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et attendu que les publications ont été fait devant la porte porte de la maison Commun de la commune de Carrière savoir la première le sixième pour la première fois et huit pour la seconde que les actes desdites publications ont été dûment affiché qu'il n'y a opposition au présent mariage possible et qu'il n'y a eu de vices à leur requête et que nous avons donné lecture desdites publications et donné au présent acte l'avis de la loi sur le mariage pardevant nous du Chapitre de la commune de Carrière en présence de Messieurs Nicolas Ardine et de vices pardevant nous pardevant nous avons donné au futur époux et à la future épouse l'avis de la loi sur le mariage pour mari et pour la femme Chacun d'eux ayant répondu librement et affermement de ce que nous avons dit de la loi que le dit Joseph fidèle Baquet et la dite Marie Françoise Adam sont par les mariage de quoi nous des présents de Louis Jean Baptiste Carrière age quarante ans proposé de donner Nicolas Ardine age trente ans proposé de donner à vices Jean Baptiste Carrière age trente ans proposé de donner à vices Augustin Joseph Martin age quarante ans proposé de donner à vices</p>				

Josephine Marie Baquet
 de Carrière le 13 octobre 1811
 de Carrière le 13 octobre 1811

Baquet
 Lacroix
 Decida
 Baquet
 Adam
 Ardine
 Carrière
 Martin

N. ^o	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N. ^o	NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.
25	Deckmanns Jaeg. 2.6. gbr.	9	Moqueher Jean 22	Moqueher Jean 22	avril
	auvers marie magd.		Kapertz m. Cath.	Kapertz m. Cath.	
10	Deilmarg Jn. aut. 6 mai	6	Morsheu Jean 17	Morsheu Jean 17	avril
	Roulau. Spl. Cath.		Barrels m. Marguer.	Barrels m. Marguer.	
19	Tratten Jn. Fern. 2.7. oct. 3	3	Muller anand 10	Muller anand 10	février
	Machtes m. marguerite		Messeler Catharine	Messeler Catharine	
18	Pieher Sr. Pierre 22 oct. 23	23	Chauch. Sr. Jean 19	Chauch. Sr. Jean 19	gbr.
	Schages m. magdalen		Taels Cath. gr. trude	Taels Cath. gr. trude	
8	Jeagers Sr. que M. fure		Laquet Jos. Jean 16	Laquet Jos. Jean 16	avril
	grasen au marg.		adams m. Françoise	adams m. Françoise	
22	Joups Jacques 2. gbr.	4	Schmitz Jean 14	Schmitz Jean 14	avril
	Jaller au. Elise		Pescher au. Marie	Pescher au. Marie	
24	Jouu Caspar	12	Jeros Salomon 12	Jeros Salomon 12	avril
	Bend Eve		Jagers Carl Louis	Jagers Carl Louis	
5	quo fca. Inghel. 17. fév.	1	Stoves Con. per. 6	Stoves Con. per. 6	Janv.
	Risen m. gr. trude		Jaler Marie magdalen	Jaler Marie magdalen	
17	W. Weg Sr. Math. 13. oct. 14	14	Stoves Pierre Jaeg. 2.8. oct.	Stoves Pierre Jaeg. 2.8. oct.	avril
	Reaters au. gr. trude		Chouquet au. cristine	Chouquet au. cristine	
2	Joyer Pierre Jean 8. Janv. 11	11	Stochs quie 7	Stochs quie 7	gbr.
	Pierhes au. marguerite		Wjus agnes	Wjus agnes	
13	Kal. u. se. Sr. 16. août 24	24	Struher Pierre 3	Struher Pierre 3	oct.
	Kauerz Cou. agnes		Barrels m. gr. trude	Barrels m. gr. trude	
15	Brecher beural. 2. sept. 7	7	Weshelen Jean 12	Weshelen Jean 12	avril
	goutais au. cath.		Burgard au. marguerite	Burgard au. marguerite	
11	Leven Sr. math. 16. Juin 16	16	Wajts Sr. que 21	Wajts Sr. que 21	avril
	Joyer. Catharine		Claudia m. Anne	Claudia m. Anne	
Fait à Neersen le 1 ^{er} Janvier 1812					
E. Moire					
J. B. Klein					

Justizium von...

...

...

N.°	NOMS ET PRENOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.	N.°	NOMS ET PRENOMS DES MARIÉS.	DATES DES ACTES.